

# Rapport de gestion 2018



**Assurance des  
Médecins Suisses  
société coopérative**

Une prévoyance sûre.  
Depuis 1926.

Länggassstrasse 8  
Case postale  
CH-3001 Berne

T +41 31 301 25 55  
F +41 31 302 51 56

[va-cooperative.ch](http://va-cooperative.ch)

# Table des matières

02	<b>Éditorial</b>
04	<b>Les chiffres-clés</b>
05	<b>Les délégués de la société coopérative</b>
06	<b>Le conseil d'administration de la société coopérative</b>
07	<b>La direction</b>
08	<b>L'organisation</b>
11	<b>Les comptes :</b>
11	Rapport de l'organe de révision
12	Bilan
13	Compte de résultat
15	Tableau des flux de trésorerie
16	Annexe
30	<b>Affectation du bénéfice et fonds propres</b>
32	<b>Rapport de situation</b>
34	Explications graphiques
39	Projets et dossiers en cours
40	<b>Rapport sur la situation financière</b>

# Éditorial

Chères coopératrices,  
Chers coopérateurs,

L'année dernière, nous avons indiqué dans notre rapport de gestion que votre société coopérative jouissait d'une capitalisation adéquate, qu'elle s'engageait pour une croissance qualitative plutôt que quantitative, se vouait à son développement stratégique et entendait réaliser un rendement conforme au risque avec les capitaux qui lui sont confiés.

Une fois de plus, l'année commerciale et de placement 2018 a principalement été influencée par la politique mondiale à court terme. L'année boursière, prometteuse dans un premier temps, s'est achevée par un mois de décembre particulièrement ardu sur les marchés financiers, affichant une morosité que nous n'avions plus observée depuis plusieurs décennies. En Suisse, la perspective même d'une très légère hausse des intérêts continue de nous être refusée, en raison des pronostics de conjoncture mondiaux toujours pessimistes.

Déjà au début de l'année 2018, les comités de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative ont opté pour un comportement de placement plutôt défensif. Les marchés des actions et des monnaies ont fait l'objet d'une gestion active, et des mécanismes de sécurisation ont été mis en place. Aussi sommes-nous parvenus à significativement dépasser les rendements de référence.

Le parc immobilier géré en main propre a, une fois de plus, bénéficié de transformations et d'extensions ciblées. Nous restons fidèles au principe d'un entretien judicieux des objets. Le fait que nous disposions d'une bonne base de locataires et que nous soyons perçus comme bailleur attractif sur le marché, ne relève donc pas du hasard. Considéré de manière isolée, le taux de pourcentage des loyers non réalisés, à la suite de transformations ou de vacances, se situe à tout juste 2,1 %. L'indice de référence IAZI Swiss Property indique des taux nettement supérieurs à 5 %.

Par conséquent, nous sommes ravis d'avoir pu réaliser, avec notre fortune liée, un rendement de placement de +2,04 % et atteint au moins une performance positive, quoique modeste, de +0,90 %. Eu égard à ces valeurs, nous nous situons significativement au-dessus de la moyenne comparative.

Notre stratégie, visant une croissance qualitative et non quantitative, fait payer un lourd tribut à l'évolution nette de l'effectif des coopérateurs. En raison de la structure d'âge du portefeuille ainsi que des thèmes d'imposition et de planification des placements en découlant, malgré une croissance brute louable, les nouveaux arrivants ne parviennent toujours pas à compenser les départs. Nous nous efforçons de combler cette lacune au travers de notre présence à certains congrès, nos actions au sein du portefeuille, nos offres de coopération intéressantes, ainsi que l'examen d'innovations en termes de produits.



Le président, Dr méd. Jürg M. Fritzsche (g) et le directeur, Norman Gerber (d)

Le processus de développement stratégique suit son cours. Ainsi par exemple, l'année passée, nous avons mis à l'examen la thématique liée aux conditions d'un fonds immobilier et le développement de produits, tels que le fonds de placement. Ce sont des thèmes complexes, qui exigent une clarification minutieuse. C'est pourquoi encore aucune décision n'a pu être prise à cet égard au cours de l'année commerciale 2018.

Sur la base des prescriptions stratégiques du comité d'administration, dans le domaine de la communication marketing, l'AMS collabore davantage avec la Caisse Maladie des Médecins Suisses et PAT-LPP. Cette collaboration a pour but de renforcer la conscience des médecins, eu égard aux avantages des solutions spécifiques à la branche.

Dans un premier temps, nous avons lancé la plateforme commune [www.dieArzteversicherer.ch](http://www.dieArzteversicherer.ch). L'objectif est d'étendre cette plateforme grâce à de nouvelles prestations de services et offres, lesquelles seront également mises à disposition dans une application. Nous sommes convaincus de pouvoir générer une valeur ajoutée en unissant nos forces en faveur de notre portefeuille de clientèle commun. À cet égard, nous pouvons également compter sur nos offices de conseil particulièrement qualifiés.

Pour ce qui a trait au rapport sur la situation financière et au Test Suisse de Solvabilité, nous sommes fiers de présenter, une fois de plus, de solides résultats.

Nous constatons que, grâce au nouveau modèle standard applicable pour le SST 2019, une base de calcul plus différenciée, plus exacte et plus transparente pour la détermination du capital cible a été créée. Nous considérons également comme positif le fait qu'après 10 ans de régime SST, l'autorité de surveillance ait enfin pu mettre à disposition un instrument de calcul efficient et relativement simple à appliquer.

En revanche, l'obligation formulée par l'autorité de surveillance, eu égard au calcul d'un scénario de concentration immobilière pour les immeubles jouissant d'une situation exceptionnelle dans le canton et la ville de Zurich, nous irrite. Le supplément de capital en découlant réduit significativement le quotient SST de 204 % à 166 %.

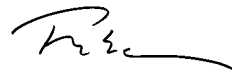
Déjà au cours de l'ensemble de la période depuis la mise en vigueur du SST, les exigences de capital trop élevées nous ont confinés dans un corset financier restrictif. Il en découle une baisse de rendement palpable pour nos coopérateurs épargnants.

Néanmoins, nous prévoyons pour les années à venir un nouveau potentiel de participations aux excédents. Celui-ci sera notamment redistribué aux groupes de clients ayant, ces dernières années, significativement contribué à la dotation de capital légalement requise.

Nous serions ravis de continuer à mettre à votre disposition notre expérience et notre savoir-faire.

Berne, mars 2018

Au nom du conseil d'administration  
de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative



**Dr méd. Jürg M. Fritzsche**  
Président



**Norman Gerber**  
Directeur

# Les chiffres-clés

<b>Membres de notre société coopérative</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Médecins	4 074	3 915
Dentistes	420	416
Vétérinaires	330	314
Chiropraticiens	17	17
Autres	894	862
<b>Total</b>	<b>5 735</b>	<b>5 524</b>

<b>Chiffres-clés des prestations en faveur de nos coopérateurs</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Rendement des placements (net) <sup>1</sup>	3.04%	2.04%
Taux de frais pour la gestion des placements de capitaux <sup>2</sup>	0.16%	0.16%
Garanties d'intérêt promises en moyenne	2.47%	2.48%
Étendue des participations aux excédents accordées	0.25% à 0.50%	0.25% à 0.50%

<sup>1</sup> Rendement des placements (avant modification des réserves de fluctuation des valeurs) sur la base de l'inventaire moyen des placements de capitaux et des disponibilités.

<sup>2</sup> Par rapport aux placements de capitaux évalués à la valeur proche du marché et liquidités.

<b>Comptes statutaires (en millions de CHF)<sup>3</sup></b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Placements de capitaux et disponibilités	906.4	873.2
Provisions techniques	901.7	868.9
Somme du bilan	920.1	887.0
Fonds propres déclarés	16.0	16.2
Primes acquises pour propre compte	27.2	28.0
Paiements dans le cadre de prestations d'assurance	72.8	76.3
Résultat des placements	24.7	19.1
Résultat après impôts	0.2	0.1
Fortune liée – degré de couverture	117%	118%

<sup>3</sup> Les comptes statutaires servent de base à la prise de décision de l'assemblée des délégués.

<b>Rapport sur la situation financière, solvabilité (en millions de CHF) <sup>4</sup></b>	<b>01.01.18</b>	<b>01.01.19</b>
Total valeur proche du marché des actifs	1 125.3	1 085.6
Meilleure estimation possible des engagements actuariels	939.0	899.9
Capital porteur de risque	174.7	173.6
Capital cible	117.7	107.5
Quotient SST sans le scénario Agrégation	172%	204%
Quotient SST	152%	166%

<sup>4</sup> Rapport à l'attention de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers. Valeurs soumises le 30 avril 2019.

<b>Nombre de collaborateurs</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Collaborateurs (convertis en postes à temps plein)	moins de 10	moins de 10

# Les délégués de la société coopérative

État au 31 décembre 2018

Circonscription des délégués n° 1		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de GE, VD et NE	Madame la Doctoresse méd. Lyliam Bozin, Neuchâtel	2003	2018
	Monsieur le Docteur méd. Pierre Charbonnet, Genève	2014	2018
	Monsieur le Docteur méd. Beat Lendi, Prilly	1999	2018
	Monsieur le Docteur méd. Olivier Sahli, Neuchâtel	1999	2018
Circonscription des délégués n° 2		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de BS, BL, AG et SO	Madame Prof. Dr méd. Christina Jeanneret, Oberwil	2003	2018
	Madame la Doctoresse méd. Irene von Planta, Bâle	1995	2018
	Monsieur le Professeur Dr méd. Martin von Planta, Bâle	1995	2018
Circonscription des délégués n° 3		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de TG, SG, SH, AI, AR, GL et GR	Monsieur le Docteur méd. Urs Martin Gachnang, Bever	2007	2018
Circonscription des délégués n° 4		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de BE, JU, FR et VS	Monsieur le Docteur méd. Ernst Gerhard Buff, Lugnorre	2007	2018
	Madame la Doctoresse méd. Laurence Imhof, Naters	2010	2018
	Monsieur le Docteur méd. Werner König, Berne	2003	2018
	Monsieur le Docteur méd. Remo Koller, Berne	2007	2018
	Monsieur le Docteur méd. Daniel Stieger, Muri b. Bern	2014	2018
Circonscription des délégués n° 5		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de UR, SZ, NW, OW, LU, ZG et TI	Monsieur le Docteur méd. Pietro Antonini, Lugano	1999	2018
	Madame la Doctoresse méd. Franziska Berlinger, Schwyz	2003	2018
Circonscription des délégués n° 6		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour le canton de ZH	Madame la Doctoresse méd. Sibylle Brandenberger-Boos, Uerikon	2003	2018
	Monsieur le Docteur méd. Michael Sacchetto, Küsnacht	2007	2018
	Monsieur le Docteur méd. Thomas Scheitlin, Kilchberg	1999	2018
	Monsieur le Docteur méd. Christoph Wahl, Schlieren	2010	2018
Circonscription des délégués Dentistes		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour l'ensemble du pays	Monsieur le Docteur méd. dent. Thomas Biel, Bad Ragaz	1999	2018
	Monsieur le Docteur méd. dent. Thierry Kissling, Unteriberg	2014	2018
Circonscription des délégués Vétérinaires		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour l'ensemble du pays	Monsieur le Docteur méd. vét. Pierre Chappuis, Granges-près Marnand	2010	2018
	Monsieur le Docteur méd. vét. Beat Hähni, Schwarzenburg	2010	2018

\* Chaque circonscription de délégués a droit à un délégué par groupe de 200 membres, toutefois à deux délégués au moins et à cinq au plus. Est déterminant le nombre de sociétaires à la fin de l'année précédant l'élection (art. 9 des statuts). Dans le cadre de la révision des statuts, approuvée en juin 2017, les cantons du Valais et du Jura ont été transférés de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> circonscription de délégués et le canton de Schaffhouse a passé de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> circonscription de délégués.

# Le conseil d'administration de la société coopérative

État au 31 décembre 2018

	Membre depuis	Élu jusqu'en
<b>Dr méd. Jürg M. Fritzsche (1948)</b> , Männedorf		
<i>Président (membre non exécutif du conseil d'administration, membre du comité de placement)</i>	1986	2020
<b>Dr méd. Balthasar Leuzinger (1960)</b> , Erlenbach		
<i>Vice-président (membre non exécutif du conseil d'administration)</i>	2002	2020
<b>Dr méd. vét. Pierre Berthold (1948)</b> , Delémont		
<i>Membre (membre non exécutif du conseil d'administration)</i>	2008	2020
<b>Dr méd. Rolf Lehmann (1957)</b> , Worb		
<i>Membre (membre non exécutif du conseil d'administration)</i>	1993	2020
<b>Dr méd. dent. Jörg Schneider (1952)</b> , Baden		
<i>Membre (membre non exécutif du conseil d'administration)</i>	2014	2020
<b>Dr sc. math. Hanspeter Tobler (1958)</b> , Bassersdorf		
<i>Membre (membre non exécutif du conseil d'administration)</i>	2008	2020
<b>Prof. Dr rer. pol. Heinz Zimmermann (1958)</b> , Bâle		
<i>Membre (membre non exécutif du conseil d'administration, présidence du comité de placement)</i>	2008	2020

Le conseil d'administration se compose du président, ainsi que de 4 à 8 membres. Au moins trois membres du conseil d'administration doivent faire partie du corps médical. Les membres du conseil d'administration et son président sont élus par l'assemblée des délégués pour un mandat de trois ans ; la réélection pour un nouveau mandat est autorisée (art. 11 des statuts).



# La direction

État au 31 décembre 2018

Entrée en fonction      Membre depuis

## **Norman Gerber (1964)**, Bolligen

<i>Directeur (président du comité de direction, membre consultatif de la commission de placement)</i>	2009	2009
---	------	------

Après plus de 25 ans d'activité dans le secteur bancaire en Suisse et à l'étranger, Norman Gerber a repris en 2009 la direction de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative à Berne.

Norman Gerber est titulaire de deux brevets fédéraux, l'un en économie bancaire et l'autre en conseil financier. Par ailleurs, il a suivi des formations spécifiques dans le domaine des instruments de crédit et de placement.

## **Adrian Brünisholz (1970)**, Hasle b. Burgdorf

<i>Responsable des Finances, directeur suppléant</i>	2010	2010
--	------	------

Adrian Brünisholz jouit de plus de 25 années d'expérience dans la branche de l'assurance (non-vie et vie), dont plus de 15 affecté à différentes fonctions des domaines des finances et de la gestion, pour le compte de sociétés actives à l'échelon national et international.

Après son apprentissage de commerce, Adrian Brünisholz a étudié l'économie d'entreprise à la Haute école de gestion (HEG) de Fribourg. Il possède un Master of Business Administration (MBA) de l'université de Rochester, NY (USA) ainsi qu'un Executive MBA de l'université de Berne. Son profil est complété par des formations spécifiques en management de sociétés d'assurance, mais également dans les domaines de l'évaluation des entreprises, ainsi que de la gestion du risque et des projets.

## **Gabriele Brun del Re (1964)**, Port

<i>Responsable Assurances</i>	1995	2002
-------------------------------	------	------

Gabriele Brun del Re se consacre activement à l'assurance-vie individuelle depuis 1995 et maîtrise parfaitement tous les engrenages du système suisse de prévoyance. Il a repris la direction du département Assurances en 2002. Depuis lors, il est responsable de la gestion des contrats et des membres, de la vérification du risque et de l'acceptation des propositions, de la lutte contre le blanchiment, ainsi que du traitement des cas de sinistres. Avant son entrée en fonction dans notre société coopérative, il a travaillé pour une compagnie générale d'assurances et occupé un poste de cadre supérieur dans la vente de biens d'investissement.

Gabriele Brun del Re est titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en assurances. Il suit régulièrement différentes formations continues spécifiques et participe à divers groupes suisses professionnels et d'échange d'expériences. En outre, il siège à la Commission d'experts en blanchiment d'argent de l'OAR-ASA.

## **Roland Koller (1966)**, Uttigen

<i>Responsable Vente et Marketing, Vice-directeur</i>	2014	2014
---	------	------

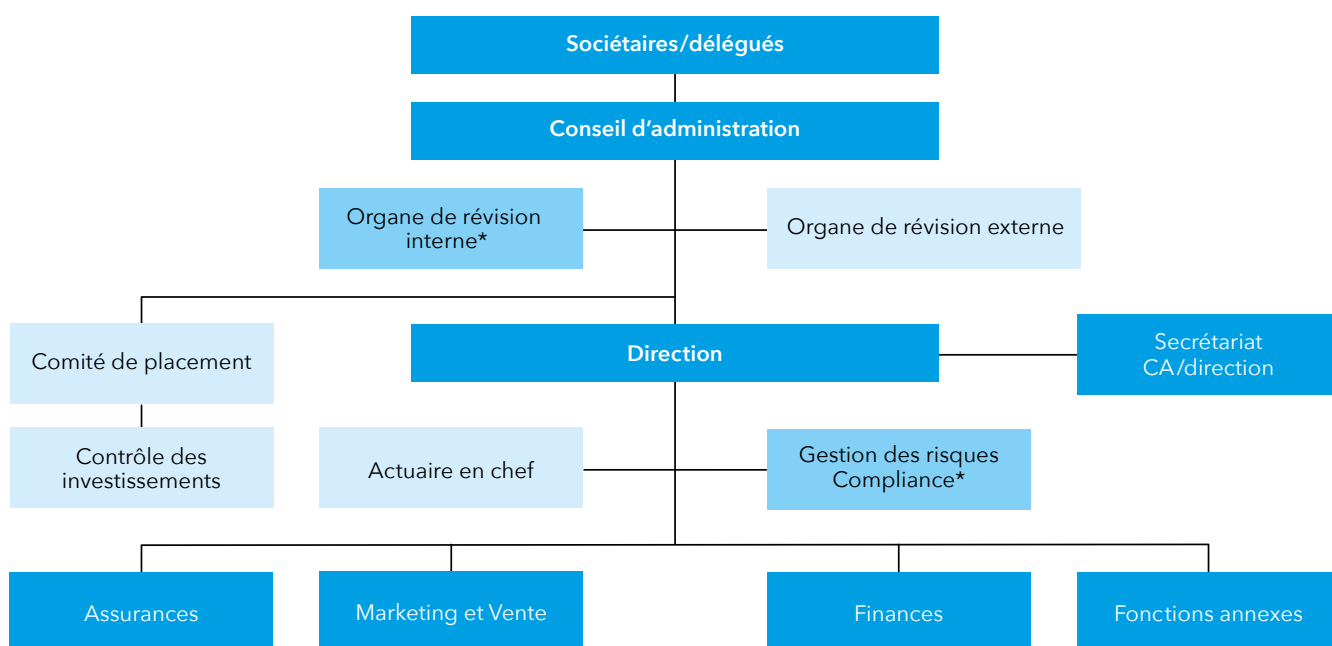
Roland Koller dispose d'une longue expérience dans le domaine des assurances. Après son apprentissage de commerce auprès de la Winterthur Assurances, sa carrière professionnelle l'a conduit du domaine de l'assurance privée au secteur fiduciaire, puis à celui de l'assurance maladie. Ces dernières années, Roland Koller a endossé différentes fonctions d'encadrement et siégé aux comités de direction de sociétés nationales renommées dans le domaine de l'assurance de personnes. Depuis mai 2014, il est responsable de la vente de solutions d'assurance-vie pour le compte de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative.

Roland Koller a suivi une formation continue d'économiste d'entreprise, ainsi que différents cours de management. Il a également achevé une formation de responsable marketing au GfM-IMB de l'université de Berne.

# L'organisation

## Organigramme

État au 31 décembre 2018



L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative est soumise au contrôle de la FINMA, qui lui a attribué la catégorie de surveillance 4 (participant au marché de taille moyenne / risque moyen).

\*Fonctions de contrôle selon la circulaire FINMA 2017/2 Corporate Governance.

## Rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice écoulé

Le conseil d'administration s'est réuni lors de quatre séances ordinaires, au cours desquelles les thèmes suivants ont été abordés (liste non exhaustive) :

### 22 mars 2018

- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Comptes 2017 (rapport de l'organe de révision inclus)
- Rapports de statut dans les domaines Assurances, Vente et Régulation
- Rapport intermédiaire relatif aux projets immobiliers actuels
- Mise à jour du règlement de placement
- Atelier stratégique de suivi CA/DIR des 16 et 17 mars

### 16 juin 2018

- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Rapports de statut dans les domaines Assurances et Vente
- Rapports de statut dans le domaine de la Régulation (SST / rapport dans FIRST)
- Rapport intermédiaire relatif aux projets immobiliers actuels
- État des options stratégiques
- Assemblée des délégués

### 23 août 2018

- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Planification pluriannuelle 2019-2021 (rapport ORSA, 1<sup>er</sup> lecture)
- IT-Security
- Rapports de statut dans les domaines Assurances, Vente et Régulation
- Conférence de risque 2018
- Rapport de vérification de la révision interne
- État des options stratégiques

### 13 décembre 2018

- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Planification pluriannuelle 2019-2021 (rapport ORSA, 2<sup>e</sup> lecture)
- Planification annuelle 2019
- Rapports de statut dans les domaines Assurances, Vente et Régulation
- Prise de connaissance du rapport de risque et du rapport de révision interne
- Mise à jour du nouveau système de contrôle interne (SCI)
- État des options stratégiques
- Élection des délégués

## Comité de placement

Les tâches, devoirs et compétences du comité de placement sont définis dans le règlement de placement et englobent essentiellement les points suivants :

Le comité de placement est responsable de la mise en œuvre du règlement de placement approuvé par le conseil d'administration. Il choisit les gérants du portefeuille et définit le cadre de leurs activités par le biais de mandats de gestion. Le comité de placement surveille le respect des directives de placement et le résultat des placements. Il décide notamment des mesures tactiques de sécurisation.

Au cours de l'exercice sous revue, quatre séances ordinaires du comité de placement ont eu lieu.

Le comité de placement rend régulièrement compte de ses activités au conseil d'administration et à la direction, auxquels il attribue les mandats nécessaires.

Le comité de placement se compose des membres suivants :

- Prof. Dr rer. pol. Heinz Zimmermann, Bâle (président)
- Dr méd. Jürg M. Fritzsche (membre)
- Norman Gerber, responsable des placements de capitaux (membre consultatif sans droit de vote)
- Fritz Jakober, FJ Vermögensverwaltung Glaris (membre consultatif sans droit de vote)



Les meilleurs pronostics pour votre famille.

# Comptes annuels statutaires :

## Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement et l'annexe (pages 12 à 30) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

### Responsabilité de l'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe à l'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, l'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

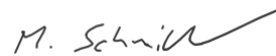
### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en liaison avec l'art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 906 CO en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Marco Schmid

Expert-réviseur agréé (Réviseur responsable)



Jasmin Bernhard

Expert-réviseur agréé

Berne, le 21 mars 2019

# Comptes annuels statutaires :

## Bilan

### Bilan au 31 décembre

en CHF

	Annexe	2017	2018
<b>Actifs</b>			
Biens immobiliers	1, 2	208 633 713	214 990 028
Titres à revenus fixes	1	625 504 455	587 628 454
Actions et parts de fonds	1	56 302 803	50 851 291
Autres placements de capitaux	1	162 618	728 730
<b>Total des placements</b>		<b>890 603 589</b>	<b>854 198 503</b>
Créances sur instruments financiers dérivés	1	127 505	101 420
Disponibilités		15 845 845	18 970 304
Part des réassureurs dans les provisions techniques	6	1 683 964	1 489 236
Immobilisations corporelles	2	—	—
Frais d'acquisition activés		920 680	979 304
Valeurs immobilisations incorporelles	2	—	—
Créances nées d'opérations d'assurance	3	359 350	120 343
Autres créances	4	2 127 007	3 467 812
Comptes de régularisation des actifs	5	8 432 460	7 717 960
<b>Total de l'actif</b>		<b>920 100 400</b>	<b>887 044 882</b>
<b>Passifs</b>			
Provisions techniques	6	901 746 499	868 886 195
Dettes sur instruments financiers dérivés	1	—	23 800
Engagements issus de transactions d'assurance	7	50 848	20 194
Autres engagements		427 143	633 752
Comptes de régularisation passifs	8	1 841 787	1 311 068
<b>Total du capital étranger</b>		<b>904 066 276</b>	<b>870 875 009</b>
Réserves légales issues du bénéfice		8 430 000	8 580 000
Réserves facultatives issues du bénéfice		7 450 000	7 450 000
Résultat annuel		154 123	139 873
<b>Total du capital propre</b>	9	<b>16 034 123</b>	<b>16 169 873</b>
<b>Total du passif</b>		<b>920 100 400</b>	<b>887 044 882</b>

## Comptes annuels statutaires :

# Compte de résultat

<b>Compte de résultat</b> en CHF	<b>Annexe</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Primes brutes		26 997 453	27 720 159
Part des réassureurs aux primes brutes		-230 580	-218 811
<b>Primes pour propre compte</b>		<b>26 766 874</b>	<b>27 501 348</b>
Variations des reports de primes		405 060	465 191
<b>Primes acquises pour propre compte</b>		<b>27 171 934</b>	<b>27 966 540</b>
Autres produits de l'activité d'assurance		—	—
<b>Total des produits issus des opérations actuarielles</b>		<b>27 171 934</b>	<b>27 966 540</b>
Charges des sinistres : montants bruts payés	<b>10</b>	-72 773 757	-76 280 747
Part des réassureurs aux versements pour cas d'assurances		285 341	281 055
Variation des provisions techniques	<b>11</b>	23 913 430	32 293 298
Part des réassureurs à la variation des provisions techniques	<b>11</b>	-400 849	-194 728
<b>Charges des sinistres pour propre compte</b>		<b>-48 975 835</b>	<b>-43 901 123</b>
Charges d'acquisition et de gestion	<b>12</b>	-2 626 075	-2 980 077
Part des réassureurs aux charges d'acquisition et de gestion		—	—
<b>Charges d'acquisition et de gestion pour propre compte</b>		<b>-2 626 075</b>	<b>-2 980 077</b>
Autres charges techniques pour propre compte		—	-17 595
Produits des placements	<b>13</b>	50 193 235	41 892 524
Charges financières et frais de gestion des placements	<b>13</b>	-25 529 385	-22 768 292
<b>Résultat des placements</b>		<b>24 663 850</b>	<b>19 124 231</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>233 874</b>	<b>191 976</b>
Produits/charges extraordinaires		—	—
<b>Bénéfice avant impôts</b>		<b>233 874</b>	<b>191 976</b>
Impôts directs		-79 751	-52 103
<b>Bénéfice après impôts</b>		<b>154 123</b>	<b>139 873</b>



Les meilleurs pronostics pour votre carrière.



## Comptes annuels statutaires :

# Tableau des flux de trésorerie

### Tableau des flux de trésorerie

en CHF

	2017	2018
Bénéfice	154 123	139 873
Gains (-) / Pertes (+) réalisés/non réalisés sur placements	4 244 098	- 2 947 246
Revalorisations (-) / Amortissements (+) des placements	- 6 494 084	9 349 269
Réserves de fluctuation des cours	3 200 000	- 1 000 000
Actifs incorporels	—	—
Immobilisations corporelles	19 494	—
Augmentation / Diminution des provisions techniques	- 24 416 207	- 32 860 303
Part des réassureurs dans les provisions techniques	400 849	194 728
Créances et engagements issus d'instruments financiers dérivés	144 097	49 885
Frais de souscription activés	- 148 716	- 58 624
Créances nées d'opérations d'assurance	- 94 589	239 007
Autres créances	1 793 296	- 1 340 805
Comptes de régularisation actifs	1 022 988	714 500
Engagements issus de transactions d'assurance	- 195 585	- 30 654
Autres engagements	- 239 405	206 609
Comptes de régularisation passifs	672 160	- 530 719
<b>Tableau des flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>- 19 937 481</b>	<b>- 27 874 481</b>
Achat net (-) / Vente nette (+) de placements	17 099 624	31 003 063
Actifs incorporels	—	—
Immobilisations corporelles	—	—
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>17 099 624</b>	<b>31 003 063</b>
Attribution au fonds de secours (attribution du bénéfice)	- 3 073	- 4 123
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>	<b>- 3 073</b>	<b>- 4 123</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>- 2 840 930</b>	<b>3 124 459</b>
Total des liquidités de l'exercice précédent	18 686 775	15 845 845
Variation des liquidités	- 2 840 930	3 124 459
<b>Total des liquidités de l'exercice sous revue</b>	<b>15 845 845</b>	<b>18 970 304</b>

# Comptes annuels statutaires :

## Annexe

### Principes relatifs à la présentation des comptes et à l'évaluation

#### Principes des règles comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code suisse des Obligations (art. 957 - 963b CO, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013).

La présentation des comptes annuels est conforme aux prescriptions de l'ordonnance de la FINMA sur la surveillance des assurances, OS-FINMA du 15 décembre 2015.

#### Conversion des monnaies étrangères

La société établit ses comptes en francs suisses. Les charges et produits en monnaie étrangère sont évalués au cours de la date de transaction. Les postes du bilan exprimés en monnaie étrangère sont convertis aux cours de la date du bilan, les cours principaux étant :

	2017	2018
EUR	1.17018	1.12691
USD	0.97450	0.98580

#### Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée selon des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et passifs est appliqué. Si l'évaluation postérieure des actifs ou des passifs est effectuée, non pas aux valeurs historiques (ou aux valeurs d'acquisition reportées), mais aux valeurs actuelles, en présence de conditions d'exploitation ordinaires, les valeurs seront inscrites au prix du jour. Les passifs sont comptabilisés à la valeur nominale.

#### Biens immobiliers (immeubles de placement)

Les biens immobiliers (immeubles de placement) figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, respectivement au prix de revient, auquel s'ajoute tout investissement générant une plus-value. Le parc immobilier est constamment entretenu. L'amortissement sur la valeur d'acquisition, respectivement le prix de revient est calculé sans prise en compte de la valeur du terrain.

La valeur des sommes portées au bilan est vérifiée chaque année à l'aide de l'évaluation propre DCF des immeubles. En outre, des expertises externes sont mandatées à intervalles réguliers. En cas de constat d'une perte de valeur durable, une correction de valeur sera comptabilisée avec incidence sur le résultat.

#### Titres à revenus fixes

Les titres à revenus fixes sont, en règle générale, tenus jusqu'à l'échéance et portés au bilan selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts (amortized cost method), pour autant que

le débiteur soit en mesure de régler les intérêts et de rembourser. La modification périodique de la valeur calculée en fonction de la valeur des coûts amortis est inscrite au compte de résultat. En cas de doute quant à la capacité du débiteur à régler les intérêts ou à rembourser, les titres à revenus fixes sont portés au bilan à leur valeur actuelle. Si aucune valeur observable ou actuelle n'est disponible, nous déterminons une valeur proche du marché sur la base de notre propre modèle d'évaluation.

#### Actions et parts de fonds (y compris fonds immobilier)

Les actions et les parts de fonds sont portées au bilan aux valeurs actuelles (valeur du cours ou du marché au jour de l'établissement du bilan). La différence constatée lors de l'évaluation subséquente (gains ou pertes sur les cours non réalisés) étant passée, soit dans le poste des produits des placements, soit dans les charges des placements, ces écritures ont une incidence sur le résultat.

La différence constatée lors de l'évaluation subséquente (gain ou perte non réalisés sur les cours) étant passée, soit dans le poste des produits des placements, soit dans les charges des placements, ces écritures ont une incidence sur le résultat.

Afin de tenir compte des fluctuations des cours des actions et parts de fonds, des provisions pour correction de valeurs peuvent être constituées, à la charge du compte de résultat. Lors de la constitution de provisions de fluctuation, il est tenu compte du principe de la valeur d'acquisition, respectivement de la valeur minimale. Cela signifie que les provisions de fluctuation sont fixées de manière à ne pas être inférieures à la valeur d'acquisition, respectivement à la valeur minimale, par titre.

#### Autres placements de capitaux

Les autres placements se réfèrent à un produit Single Private Equity Funds non coté, évalué à la valeur d'inventaire nette, respectivement proportionnellement au capital propre ainsi qu'à un fonds de placement en or coté, évalué à la valeur du marché.

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés comprennent des contrats à terme sur devises et à options, des certificats sur indices d'actions ainsi que des futures. Les contrats à terme sur devises ainsi que les options put stratégiques servent à couvrir respectivement les risques imputables au taux de change et les fluctuations de prix du marché. Les contrats optionnels tactiques et les certificats sur indices d'actions, ainsi que les futures, sont utilisés pour améliorer l'efficacité de la gestion. Les dérivés sont évalués aux cours du jour actuels. Les valeurs actuelles sont inscrites à l'actif ou au passif du bilan. S'agissant des options put stratégiques, la valeur temporelle n'est pas prise en compte. Cette valeur est entièrement amortie ou revalorisée au moment de la prise d'engagement ou de la fermeture de la position, avec incidence sur le résultat. Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture sont comptabilisés aux valeurs actuelles, avec incidence sur le résultat.

**Disponibilités**

Les disponibilités incluent les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Ces positions sont comptabilisées à la valeur nominale.

**Immobilisations corporelles**

Ces immobilisations sont passées au bilan à partir d'un coût d'acquisition de CHF 5 000 et amorties linéairement sur une durée d'usage de deux à cinq ans. La valeur des immobilisations corporelles est contrôlée chaque année.

**Frais d'acquisition activés**

Les frais d'acquisition des polices d'assurance sont activés et comptabilisés dans un poste distinct du bilan. L'évaluation de leur valeur se base sur les calculs actuariels.

**Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles acquises telles que logiciels, sont portées à l'actif lorsqu'un profit mesurable sur plusieurs années peut leur être imputé. Elles sont amorties linéairement, en règle générale sur une période de trois à cinq ans. La valeur des amortissements incorporels est contrôlée chaque année. Si des amortissements supplémentaires non planifiés s'avèrent nécessaires, ceux-ci sont effectués à charge du résultat de la période correspondante.

**Créances, comptes de régularisation des actifs et autres engagements**

Ces postes sont évalués aux valeurs nominales. Le du croire est calculé en fonction des échéances et des risques d'insolvabilité identifiées.

**Provisions techniques**

Ce poste représente les engagements envers les preneurs d'assurance. Elles sont en principes définies sur la base des différents contrats d'assurance. Les prescriptions et usages suisses, ainsi que les plans d'exploitation approuvés forment la base des calculs s'y rapportant. Pour la plupart des produits d'assurance, les réserves mathématiques correspondent au taux d'intérêt technique non escompté des flux de versements correspondants, constitués par la différence entre les versements futurs aux preneurs d'assurance (prestations d'assurance) et les versements futurs des preneurs d'assurance (primes). Dans ce contexte, les bases biométriques, telles que probabilités de décès, d'invalidité et autres éventualités de sinistre, sont prises en compte (méthode prospective). Pour les avoirs de vieillesse des assurances individuelles, la réserve mathématique correspond à l'avoir épargné par le preneur d'assurance (méthode rétrospective).

**Reports de primes**

Il s'agit de la régularisation des primes, non encore réalisées, encaissées au cours de l'exercice. Le calcul des reports de primes se base sur la méthode du prorata temporis.

**Provisions pour prestations d'assurance**

Cette position inclut les provisions pour dommages déclarés, provisions pour dommages survenus mais non encore déclarés et les frais de traitement des sinistres correspondants.

**Provisions pour fonds d'excédents**

La société rétrocède chaque année aux preneurs d'assurance une part des revenus réalisés dans le cadre des opérations d'assurances vie. Les montants correspondants sont comptabilisés sous forme de provisions pour le fonds d'excédents. Les montants affectés à ces provisions sont utilisés les années suivantes pour financer les parts octroyées aux assurés, conformément aux dispositions légales et/ou contractuelles.

**Prévoyance du personnel**

Les collaborateurs de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative sont affiliés à une institution de prévoyance selon le droit suisse. Les plans de prévoyance sont financés annuellement par des contributions de l'employeur et les cotisations des employés. Les contributions de l'employeur apparaissent sous les frais de personnel dans le compte de résultat. La prévoyance est gérée par une fondation autonome et indépendante de l'employeur. Les plans assurent des prestations de retraite, invalidité et décès ; les prestations sont déterminées selon le règlement de l'institution de prévoyance.

**Comptes de régularisation passifs**

Les postes de régularisation passifs incluent les revenus déjà comptabilisés correspondant au nouvel exercice, ainsi que les factures non encore reçues concernant l'exercice en cours. L'évaluation est effectuée aux valeurs nominales ou selon l'estimation la plus juste possible.

**Principes relatifs à la présentation des comptes et à l'évaluation****Impôts**

Les impôts courants sur le revenu ainsi que les impôts sur le capital sont saisis avec incidence sur le résultat. Les impôts courants dus figurent dans les autres passifs ou dans les comptes de régularisation passifs.

# Comptes annuels statutaires :

## Annexe

### Mentions annexes selon art. 959c al. 2 CO

#### Nom, forme juridique et siège de l'entreprise

Assurance des Médecins Suisses société coopérative, Berne

#### Moyenne annuelle des emplois à plein temps

L'Assurance des Médecins Suisses a enregistré une moyenne annuelle de 7 emplois à plein temps (exercice précédent : 8).

#### Engagements envers des institutions de prévoyance

Au jour de l'établissement du bilan, aucun engagement envers des institutions de prévoyance n'était en suspens (à l'instar de l'exercice précédent).

#### Honoraires de révision

Les honoraires de révision se montent à

- CHF 103 097 pour les prestations de révision (exercice précédent : CHF 108 831)
- CHF 71 457 pour les prestations accessoires (exercice précédent : CHF 33 107).

#### Somme totale des actifs affectés à la sécurisation des propres engagements

Les directives de placement de la FINMA relatives à la fortune liée sont appliquées.

La valeur de couverture de la fortune liée se monte à CHF 1 031 millions (année précédente : CHF 1 060 millions).

La valeur comptable de la fortune liée se monte à CHF 878 millions (année précédente : CHF 910 millions).

Les dispositions de la société prévoient que l'utilisation d'instruments financiers dérivés ne doit pas exercer d'effet de levier sur la fortune globale, ce qui signifie qu'un investissement équivalent par le biais de placements de base ne doit pas exercer le même effet qu'une ouverture de crédit, même en tenant compte de l'engagement économique (exposition). Tous les engagements pouvant découler de transactions financières dérivées doivent, à tout moment, être couverts par des liquidités ou par les placements de base existants. Les ventes à découvert ne sont pas autorisées. La contrepartie du risque doit être limitée et une bonne négociabilité des instruments dérivés utilisés assurée.

Un contrat cadre d'Over-the-Counter- (OTC-) Derivate (y compris Netting-Agreement) a été passé entre la société et ses partenaires bancaires dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. En outre, les transactions en produits dérivés et opérations à terme, ainsi que les contrats de gage correspondants font l'objet d'une convention cadre.

Le total des engagements à honorer à la date d'établissement du bilan se monte à CHF 35,6 millions (année précédente : CHF 59,9 millions).

La valeur marchande des valeurs de base actuelles se monte à CHF 6,4 millions (année précédente : CHF 97,1 millions).

#### Comptabilité établie selon une norme comptable reconnue (art. 962 CO)

La comptabilité est établie conformément à l'ensemble des recommandations Swiss GAAP RPC, vérifiée par l'organe de révision et présentée à l'assemblée des délégués (organe suprême de la société coopérative). La société coopérative renonce à une publication dans son rapport de gestion.

## Explications relatives au bilan

**1) Placements de capitaux et instruments financiers dérivés**

en CHF	2017	2018
Biens immobiliers (immeubles de placement)	208 633 713	214 990 028
Titres à revenus fixes	625 504 455	587 628 454
<i>Actions et placements similaires</i>	13 846 830	12 943 955
<i>Placements collectifs de capitaux (parts de fonds, fonds immobilier inclus)</i>	51 555 974	46 007 336
<i>Réserves de fluctuation des cours sur les actions et placements collectifs de capitaux</i>	-9 100 000	-8 100 000
Actions et parts de fonds	56 302 803	50 851 291
Autres placements de capitaux	162 618	728 730
<b>Placements de capitaux</b>	<b>890 603 589</b>	<b>854 198 503</b>
Instruments financiers dérivés (net)	127 505	77 620
<b>Total placements de capitaux et instruments financiers dérivés</b>	<b>890 731 094</b>	<b>854 276 123</b>

**Valeurs marchandes des placements de capitaux évalués selon la méthode d'amortissement des coûts**

en CHF	2017	2018
Titres à revenus fixes	680 278 292	631 140 722
<b>Total</b>	<b>680 278 292</b>	<b>631 140 722</b>

Les valeurs marchandes indiquées incluent l'intérêt couru porté au bilan sous la position Comptes de régularisation actifs.

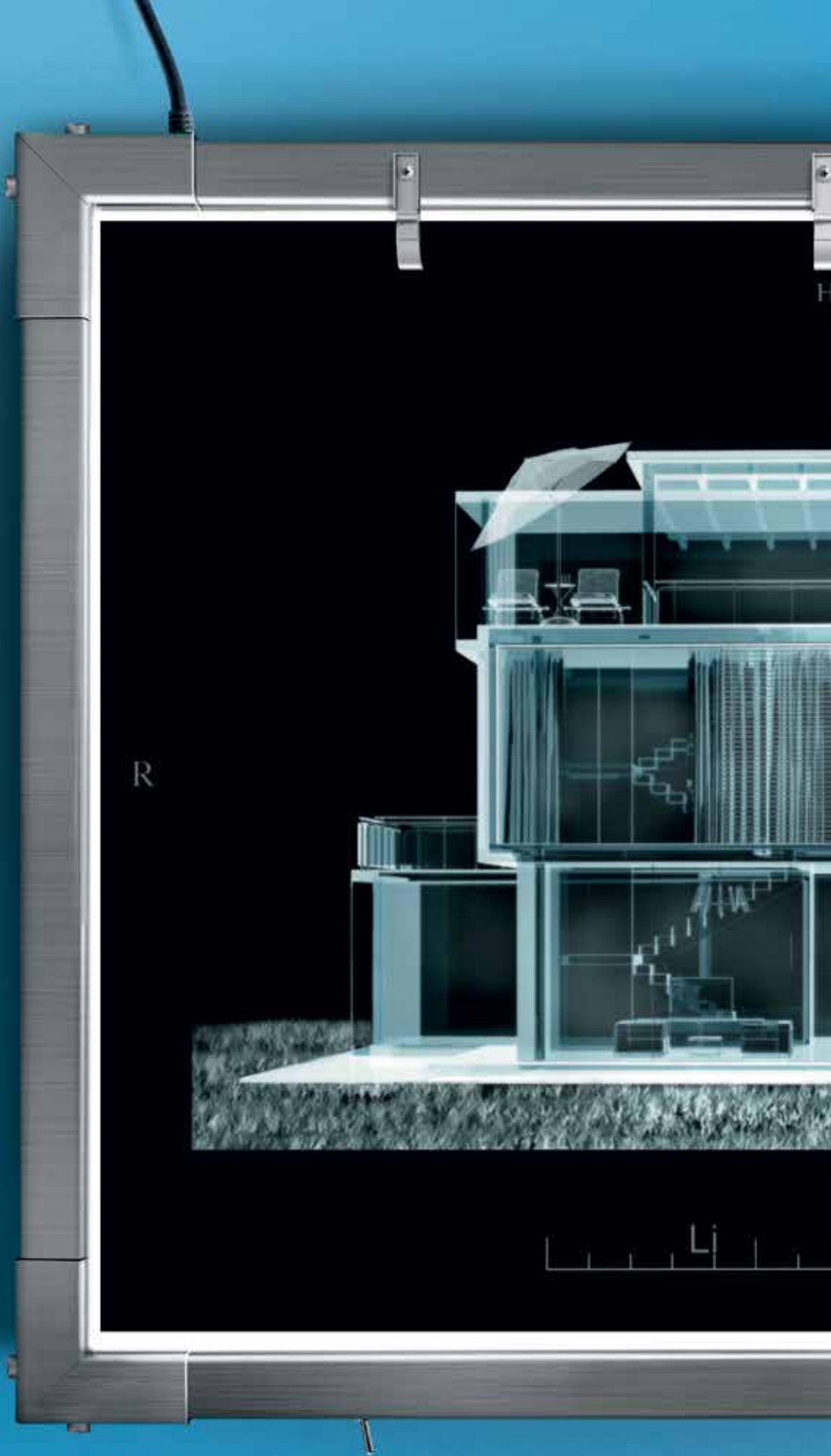
**Autres placements de capitaux**

en CHF	2017	2018
<b>Capital d'investissement</b>	<b>162 618</b>	<b>454 180</b>
Engagement de capital convenu (Commitments)	3 000 000	3 000 000
Tranches échues	210 000	570 000
Montant dû	2 790 000	2 430 000

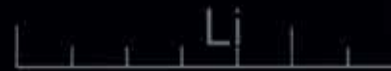
Les placements à caractère de capital d'investissement incluent typiquement des engagements de capitaux fermes (Commitments). En cas d'investissement effectif, des tranches de capital viennent à échéance, jusqu'à épuisement du capital maximum convenu. Les engagements de capital convenus ou le montant dû sont à tout moment couverts par les liquidités disponibles.

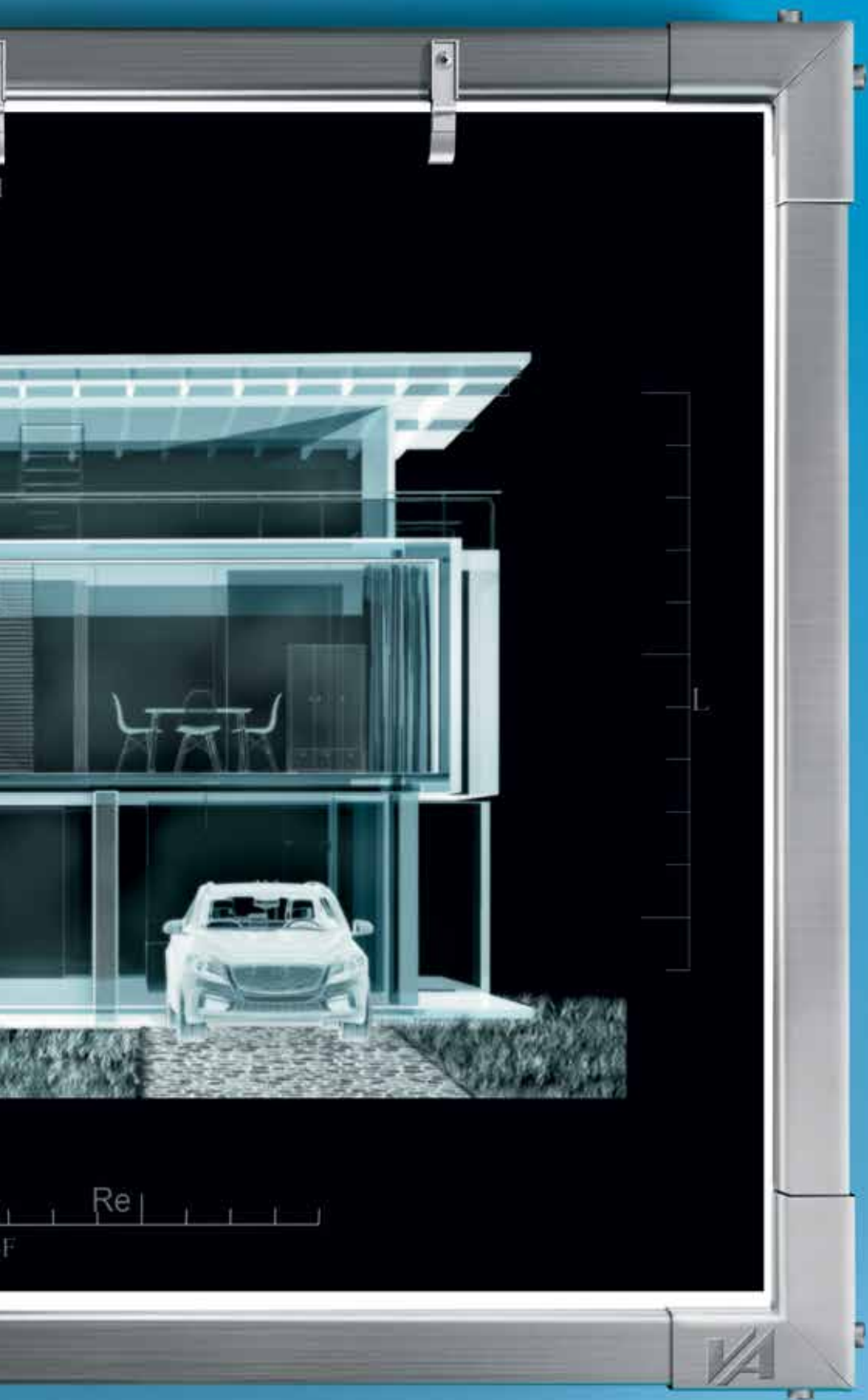
**Instruments financiers dérivés (net)**

en CHF	2017	2018
<b>Devises</b>		
aux fins de sécurisation	127 505	77 620
aux fins de rendement reproductible	—	—
<b>Instruments de fonds propres et indices correspondants</b>		
aux fins de sécurisation	—	—
<b>Total</b>	<b>127 505</b>	<b>77 620</b>



R





Les meilleurs pronostics pour vos projets.

# Comptes annuels statutaires :

## Annexe

### Explications relatives au bilan

#### 2) Tableau des actifs immobilisés

en CHF

	2017	2018
<b>Pour les immeubles (immeubles de placement)</b>		
<b>Valeurs d'acquisition</b>		
État au 01.01.	206 981 523	208 633 713
Entrées	—	—
Sorties	—	—
Dépréciation sur la base d'une perte de valeur	-1 004 810	-977 685
Activation d'investissements générant une plus-value	2 657 000	7 334 000
<b>État au 31.12.</b>	<b>208 633 713</b>	<b>214 990 028</b>
<b>Pour les immobilisations corporelles</b>		
<b>Valeurs d'acquisition du mobilier, des aménagements et équipements informatiques</b>		
État au 01.01.	103 316	103 316
Entrées	—	—
Sorties	—	—
État au 31.12.	103 316	103 316
<b>Correctif de valeurs cumulées du mobilier, des aménagements et équipement informatique</b>		
État au 01.01.	- 83 822	- 103 316
Amortissements prévus	- 19 494	—
État au 31.12.	-103 316	- 103 316
<b>Valeur comptable nette au 31.12.</b>	<b>—</b>	<b>—</b>



**Explications relatives au bilan****Pour les immobilisations incorporelles****Valeurs d'acquisition des logiciels informatiques**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
État au 01.01.	8 694 648	8 694 648
Entrées	—	—
Sorties	—	—
État au 31.12.	8 694 648	8 694 648

**Correctif de valeurs cumulées des logiciels informatiques**

État au 01.01.	-8 694 648	-8 694 648
Amortissements prévus	—	—
État au 31.12.	-8 694 648	-8 694 648

**Valeur comptable nette au 31.12.**

—	—
---	---

**3) Créances issues de transactions d'assurance**

en CHF	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Créances envers nos preneurs d'assurance	40 461	2 263
Créances envers des sociétés d'assurance	318 492	116 997
Créances envers nos intermédiaires	397	1 084
<b>Créances issues de transactions d'assurance</b>	<b>359 350</b>	<b>120 343</b>

**4) Autres créances**

en CHF	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Créances envers les gérances immobilières	543 731	1 017 788
Créances envers les autorités de taxation	—	—
Créances sur l'impôt anticipé	1 580 994	2 448 188
Autres créances	2 282	1 835
<b>Autres créances</b>	<b>2 127 007</b>	<b>3 467 812</b>

**5) Comptes de régularisation actifs**

en CHF	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Intérêts en cours sur placements de capitaux	7 603 864	6 714 962
Loyers régularisés des immeubles de rapport	828 596	1 002 998
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>8 432 460</b>	<b>7 717 960</b>

# Comptes annuels statutaires :

## Annexe

### Explications relatives au bilan

#### 6) Provisions techniques

en CHF	2017	2018
Reports de primes	6 439 678	5 974 487
Provisions pour prestations d'assurance	843 243	1 393 407
Autres provisions techniques	75 765 917	74 210 001
Réserve mathématique	805 968 978	775 717 590
Provisions pour participations contractuelles aux excédents	9 039 022	8 811 811
Provisions pour le fonds d'excédents	3 689 662	2 778 900
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>901 746 499</b>	<b>868 886 195</b>
Part des réassureurs aux provisions techniques	- 1 683 964	- 1 489 236
<b>Provisions techniques pour propre compte</b>	<b>900 062 535</b>	<b>867 396 959</b>

La position Autres provisions techniques englobe des provisions pour les consolidations de rentes et le risque de longévité, des provisions pour les garanties d'intérêt ainsi que les provisions de fluctuation légalement prescrites.

Le besoin de provisions, qui permet d'honorer les promesses de prestations garanties (garanties d'intérêt incluses), est examiné périodiquement et renforcé en période d'intérêts négatifs. Compte tenu des estimations actuelles et de la conjoncture qui prévaut, les prescriptions relatives aux provisions selon le plan d'exploitation sont entièrement satisfaites.

#### Part des réassureurs aux provisions techniques

en CHF	2017	2018
Réserve mathématique brute	805 968 978	775 717 590
Parts des réassureurs	- 1 683 964	- 1 489 236
<b>Réserve mathématique pour propre compte</b>	<b>804 285 014</b>	<b>774 228 354</b>

Autres positions actuarielles sans parts réservées aux réassureurs.

#### Provisions pour le fonds d'excédents

en CHF	2017	2018
État au 01.01.	3 332 869	3 689 662
Sorties issues d'attributions	- 643 208	- 1 410 762
Entrées issues d'attributions	1 000 000	500 000
<b>Provisions pour le fonds d'excédents</b>	<b>3 689 662</b>	<b>2 778 900</b>
<b>dont</b>		
- part définitivement attribuée du fonds d'excédents	1 419 361	1 102 634
- part libre du fonds d'excédents	2 270 301	1 676 266

## Explications relatives au bilan

### 7) Engagements issus de transactions d'assurance

en CHF	2017	2018
Engagements envers nos preneurs d'assurance	21 259	2 977
Engagements envers nos intermédiaires	29 589	17 217
<b>Engagements issus de transactions d'assurance</b>	<b>50 848</b>	<b>20 194</b>

Tous les engagements sont échus dans un délai d'un an.

### 8) Passifs de régularisation

en CHF	2017	2018
Primes et placements de capitaux payés d'avance	500 587	123 417
Loyers régularisés des immeubles de rapport	1 176 758	1 035 196
Autres régularisations	164 442	152 455
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	<b>1 841 787</b>	<b>1 311 068</b>

## Autres charges

### Remarques par rapport au bilan

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative est active en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. Elle propose exclusivement des contrats relevant de l'assurance-vie individuelle.

Il n'existe aucun engagement conditionnel ou autre engagement susceptible de ne pas être porté au bilan. L'obligation d'investissement dans le cadre de l'engagement en Private Equity est détaillée dans les explications du bilan, sous position 1 « Autres placements de capitaux »

### Transaction avec des parties liées

Il n'existe aucune transaction de ce genre.

# Comptes annuels statutaires :

## Annexe

### Explications relatives au bilan

9) Fonds propres en CHF	Légaux Réserves de bénéfice	Volontaires Réserves de bénéfice	Total Fonds propres
<b>État au 31.12.2016</b>	<b>8 280 000</b>	<b>7 603 073</b>	<b>15 883 073</b>
Attribution au fonds de secours	—	-3 073	-3 073
Attribution aux provisions légales de bénéfices	150 000	-150 000	—
Attribution aux provisions volontaires de bénéfices	—	—	—
Bénéfice annuel	—	154 123	154 123
<b>État au 31.12.2017</b>	<b>8 430 000</b>	<b>7 604 123</b>	<b>16 034 123</b>
Attribution au fonds de secours	—	-4 123	-4 123
Attribution aux provisions légales de bénéfices	150 000	-150 000	—
Attribution aux provisions volontaires de bénéfices	—	—	—
Bénéfice annuel	—	139 873	139 873
<b>État au 31.12.2018</b>	<b>8 580 000</b>	<b>7 589 873</b>	<b>16 169 873</b>

### Explications relatives au compte de résultat

10) Versements pour cas d'assurance en CHF	2017	2018
Versements de capitaux en cas de décès et de vie	-44 390 634	-45 676 600
Rentes (rentes de vieillesse et survivants)	-11 328 919	-10 771 401
Incapacité de gain et invalidité (rentes et libération des primes)	-505 637	-508 631
Incapacité de gain et invalidité (capital)	-803 340	-1 656 674
Rachats	-12 645 157	-16 318 168
Autres prestations d'assurance versées	-3 100 070	-1 349 274
<b>Charges des sinistres : montants bruts payés</b>	<b>-72 773 757</b>	<b>-76 280 747</b>
Part des réassurances aux versements pour cas d'assurance	285 341	281 055
<b>Virements pour cas d'assurance pour propre compte</b>	<b>-72 488 417</b>	<b>-75 999 692</b>

## Explications relatives au compte de résultat

### 11) Variation des provisions techniques

en CHF	2017	2018
Variation des provisions pour prestations d'assurance	411 242	-550 165
Variation des autres provisions techniques	-991 589	1 555 916
Variation de la réserve mathématique	23 725 100	30 251 388
Variation des provisions pour participations contractuelles aux excédents	1 768 677	1 536 158
Variation des provisions pour le fonds d'excédents	-1 000 000	-500 000
<b>Variation des autres provisions techniques</b>	<b>23 913 430</b>	<b>32 293 298</b>
Part des réassureurs à la variation des provisions techniques	-400 849	-194 728
<b>Variation des autres provisions techniques pour propre compte</b>	<b>23 512 581</b>	<b>32 098 570</b>

### 12) Charges d'acquisition et de gestion

en CHF	2017	2018
Frais de conclusion	-83 717	-83 815
Variation des frais de souscription délimités	148 716	58 624
Coûts de gestion	-2 691 073	-2 954 885
<b>Charges d'acquisition et de gestion</b>	<b>-2 626 075</b>	<b>-2 980 077</b>
Part des réassureurs aux charges d'acquisition et de gestion	—	—
<b>Charges d'acquisition et de gestion pour propre compte</b>	<b>-2 626 075</b>	<b>-2 980 077</b>

Les frais de gestion globaux sont répartis sur les différents domaines d'assurance et les placements de capitaux (cf. ch. 11) à l'aide d'une clé de répartition.

Les frais de gestion avant répartition entre les différents domaines d'assurance et les placements de capitaux incluent :

	2017	2018
<b>Amortissements :</b>		
– sur les immobilisations corporelles	19 494	—
– sur les immobilisations incorporelles	—	—
<b>Amortissements totaux</b>	<b>19 494</b>	<b>—</b>
<b>Frais de personnel :</b>	<b>2 038 725</b>	<b>1 860 424</b>

Les frais de personnel incluent les honoraires soumis à l'AVS versés aux organes.

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative renonce à tout système de bonus.

# Comptes annuels statutaires :

## Annexe

### Explications relatives au compte de résultat

#### 13) Produit/charges des placements de capitaux

en CHF	2017	2018
Produit des placements immobiliers	15 640 461	15 487 821
Produit des titres	16 044 231	14 701 552
Produits issus des imputations (bénéfices non réalisés)	9 312 207	466 235
Profits provenant de la réalisation de placements	8 799 335	10 018 165
Dissolution des provisions de fluctuation des cours <sup>1</sup>	—	1 000 000
Autres produits de placement	397 001	218 751
<b>Produit des placements de capitaux</b>	<b>50 193 235</b>	<b>41 892 524</b>
Charge des placements immobiliers	– 4 452 072	– 3 960 563
Amortissements sur placements (pertes non réalisées)	– 2 818 123	– 9 815 504
Pertes provenant de la réalisation de placements	– 13 043 433	– 7 070 919
Constitution de provisions de fluctuation des cours	– 3 200 000	—
Autres charges de placement (frais de transactions, etc.)	– 157 572	– 121 137
Frais de gestion du capital	– 1 858 185	– 1 800 169
<b>Charges liées aux placements de capitaux</b>	<b>– 25 529 385</b>	<b>– 22 768 292</b>

Inclut le bénéfice généré par l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

<sup>1</sup> Dissolution nette des réserves latentes.

#### Indications relatives aux produits et charges issus des placements de capitaux par classe de placement répertoriée

en CHF	2017	2018
<b>Immeubles</b>		
Produits	15 640 461	15 487 821
Imputations	—	—
Bénéfices réalisés	—	—
<b>Produits des immeubles</b>	<b>15 640 461</b>	<b>15 487 821</b>
Charge des placements immobiliers	– 4 452 072	– 3 960 563
Amortissements et corrections de valeur	– 1 004 810	– 977 685
Pertes réalisées	—	—
<b>Charges des immeubles</b>	<b>– 5 456 882</b>	<b>– 4 938 248</b>

<b>Titres à revenus fixes</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Produits	14 822 152	13 349 204
Imputations	104 583	72 765
Bénéfices réalisés	926 419	1 028 424
<b>Produits des titres à revenus fixes</b>	<b>15 853 153</b>	<b>14 450 394</b>
Amortissements et corrections de valeur	-1 222 587	-1 216 241
Pertes réalisées	-152 770	-635 944
<b>Charges des titres à revenus fixes</b>	<b>-1 375 358</b>	<b>-1 852 184</b>

<b>Actions et parts de fonds</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Produits	1 222 079	1 352 347
Imputations	9 169 045	376 333
Bénéfices réalisés	441 631	269 029
<b>Produits des actions et parts de fonds</b>	<b>10 832 755</b>	<b>1 997 710</b>
Amortissements et corrections de valeur	-532 543	-7529 341
Pertes réalisées	-636	-39 305
<b>Charges des actions et parts de fonds</b>	<b>- 533 179</b>	<b>- 7 568 646</b>

<b>Autres placements de capitaux</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Produits	—	—
Imputations	—	14 700
Bénéfices réalisés	—	—
<b>Produits des autres placements de capitaux</b>	<b>—</b>	<b>14 700</b>
Amortissements et corrections de valeur	- 47 382	- 68 438
Pertes réalisées	—	—
<b>Charges des autres placements de capitaux</b>	<b>- 47 382</b>	<b>- 68 438</b>

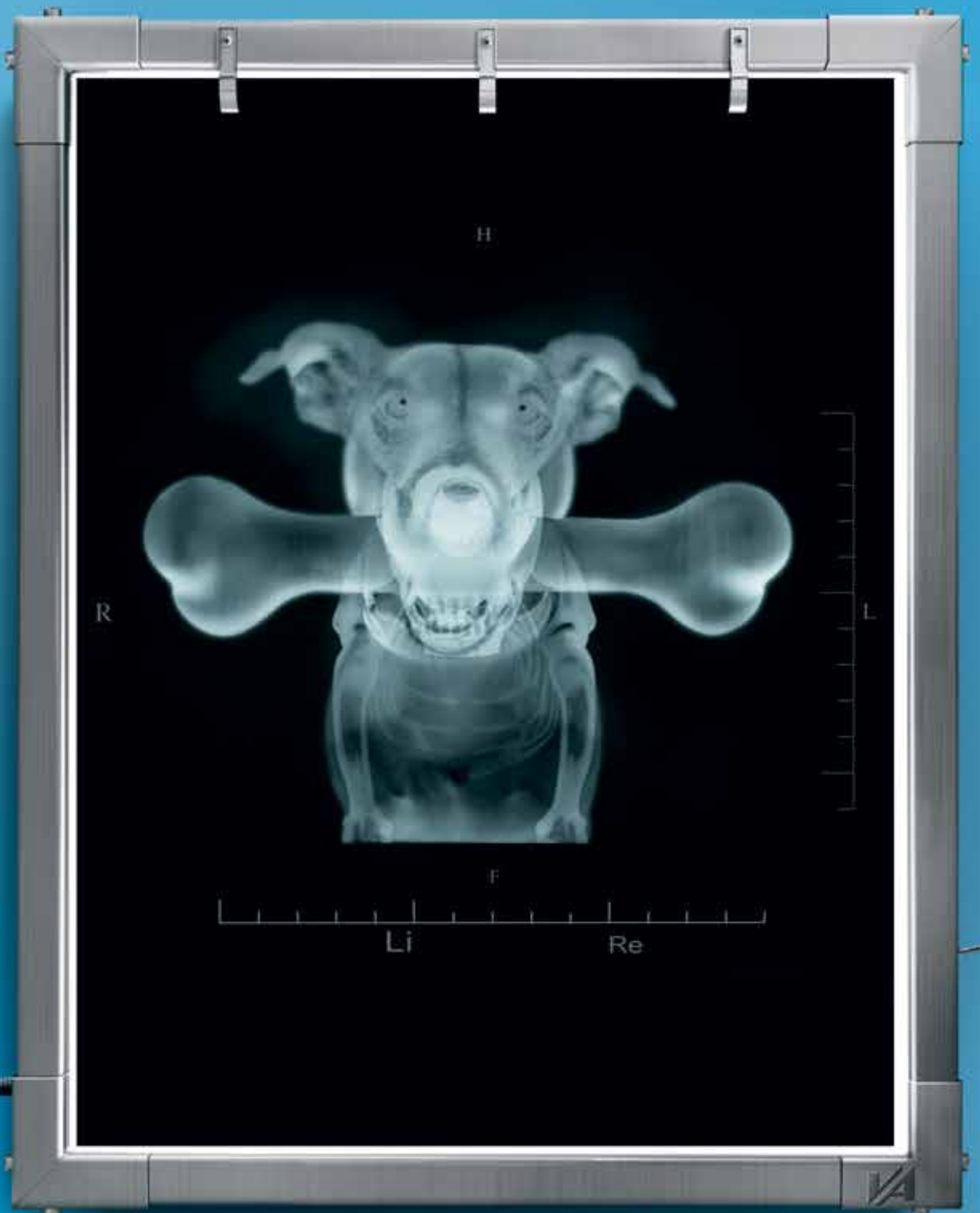
<b>Produits issus de l'utilisation d'instruments financiers dérivés</b>	<b>- 5 418 940</b>	<b>- 2 187 234</b>
---	--------------------	--------------------

# Affectation du bénéfice et fonds propres

en CHF, pour les exercices arrêtés au 31 décembre

	2017	2018
Bénéfice annuel	154 123	139 873
Bénéfice reporté	—	—
Bénéfice du bilan	154 123	139 873
<i>Le conseil d'administration demande que le bénéfice annuel soit réparti de la manière suivante :</i>		
Attribution aux réserves légales de bénéfice	150 000	135 000
Attribution au fonds de secours	4 123	4 873
Fonds propres avant l'affectation du bénéfice	15 880 000	16 030 000
Attribution aux provisions légales de bénéfices	150 000	135 000
Attribution aux provisions volontaires de bénéfices	—	—
<b>Fonds propres après l'affectation du bénéfice</b>	<b>16 030 000</b>	<b>16 165 000</b>





Les meilleurs pronostics pour vos réserves financières.

## Rapport de situation :

# Remarques préliminaires

### Selon art. 961c CO – (hors comptabilité)

#### Stratégie commerciale et marche des affaires

La stratégie commerciale de notre société coopérative est régie par le marché privé de la prévoyance professionnelle. Les prémisses stratégiques obéissent dans ce cadre aux directives des instances supérieures, conformément aux buts et statuts de la société coopérative.

Dans le cadre d'une planification pluriannuelle, des domaines thématiques choisis sont analysés, tandis que des estimations sont formulées quant aux tendances et défis actuels. Le tout permet de projeter les conséquences possibles et mesures à adopter.

À la lecture du rapport annuel, le conseil d'administration et la direction ont entre autres observé, comme les années précédentes, trois développements dans le contexte actuel :

1. La conjoncture financière s'est une fois de plus péjorée. La croissance de l'endettement se poursuit. On observe la multiplication de mesures de politique fiscale et monétaire ayant un effet redistributif. La phase de conjoncture financière répressive, associée à de faibles taux d'intérêt persiste.
2. En conséquence des exigences accrues, les défis en matière de régulation ne cessent d'augmenter. Aucun changement de tendance ne se profile malheureusement. Les effets : accroissement des coûts et/ou réduction des bénéfices, auxquels s'ajoute la perspective d'une concentration toujours plus importante des marchés. Les risques liés au système ont tendance à prendre de l'ampleur.
3. La prévoyance privée gagne en importance. La démographie, le vieillissement, le faible rendement des placements, ainsi que les réformes politiques difficilement applicables augmentent la pression sur les assurances sociales (LPP incluse).

Le conseil d'administration et la direction enjoignent la société coopérative à adapter ses objectifs en fonction des modifications conjoncturelles.

Dans le cadre de sa séance du 17 juin 2017, l'assemblée des délégués a approuvé la révision des statuts, après leur validation par l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers. Au cours de l'exercice sous revue, trois initiatives stratégiques ont été lancées par le conseil d'administration.

1. Croissance portée par les produits et prestations de services
2. L'immobilier devient un nouveau domaine d'activité stratégique
3. Coopérations avec des partenaires de la branche.

Des explications relatives à la marche actuelle des affaires et à la situation en fin d'exercice sont exposées et représentées graphiquement ci-après dans un contexte pluriannuel.

#### Organisation et nombre d'emplois à plein temps

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative, dont le siège se trouve à Berne, dispose d'une administration restreinte, avec une moyenne de 10 emplois à temps plein au cours de l'exercice sous revue. Par ailleurs, la société coopérative travaille en partenariat étroit avec diverses entreprises lui fournissant des prestations dans le domaine de la vente, de l'accès au marché, des technologies informatiques, du service des actifs, de la gestion de fortune et gestion immobilière.

Le modèle organisationnel et ses fonctions spécifiques sont présentés dans le rapport de gestion. Les compétences décisionnelles incombent principalement au conseil d'administration.

#### Évaluation des risques / Gestion des risques

La définition, la vérification et l'adaptation de la stratégie de risque en accord avec la stratégie commerciale constituent un processus systématique annuel au niveau du conseil d'administration et de la direction. Il est réalisé avec le concours des responsables compétents.

Sur la base de différents composants des rapports (base de la surveillance et du pilotage permanent des risques), l'identification et l'évaluation des risques sont réalisées dans un premier temps. Ces tâches aboutissent à des projections, scénarios et tests de résistance financiers. Enfin, le conseil d'administration définit la propension au risque et le besoin de capital.

L'évaluation repose sur les rapports fournis par/issus des :

- la direction concernant le Test suisse de solvabilité (SST) et les rapports internes périodiques ;
- la fonction de contrôle indépendante Gestion du risque et Compliance ;
- l'actuaire responsable (rapport de provisions et actuariel) ;
- l'Investment Controller indépendant (assetmanagement, contrôle des limites) ;
- des mandats de gestion de fortune, ainsi que des études de benchmark (assetmanagement) ;
- l'organe de révision interne (champs de vérification des risques / processus commerciaux) ;

- l'organe de révision externe (vérification des comptes annuels et des vérifications de surveillance).

L'évaluation de la situation de risque et la définition de la stratégie de risque englobent :

- une vue d'ensemble des risques essentiels auxquels la société coopérative est exposée, y compris les concentrations de risques significatives et le profil global de risques ;
- une estimation du besoin de capital global ;
- le respect des exigences eu égard aux provisions actuarielles et à la fortune liée ;
- une estimation de la pertinence et de l'efficacité de la gestion des risques.

Au cours de l'exercice sous revue, la société a systématiquement répertorié les risques potentiels. L'appréciation en a été faite conformément à un catalogue de risques sur plusieurs niveaux, dont l'accent portait sur les points suivants :

- lois, modification de aspects sociétaux et concurrence ;
- risques issus des placements de capitaux (risques du marché et de crédit) ;
- risques actuariels ;
- risques opérationnels ;
- risques liés aux activités de vente.

### Niveau des commandes et mandats

La vente de produits d'assurance-vie classique s'avère particulièrement tendue en raison des taux d'intérêts bas. De ce fait, les nouvelles opérations sont principalement souscrites dans le domaine des assurances de risque. À l'image des années écoulées, le volume des primes sur les marchés nous concernant s'est encore amenuisé, comme l'attestent les enquêtes de l'Association Suisse d'Assurances (ASA). Notre société coopérative n'a pas non plus été épargnée par cette tendance, eu égard aux primes périodiques.

### Activités de développement

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative mise sur des produits durables, simples et compréhensibles. Les clients perçoivent, dans la mesure du possible, une participation aux excédents générés par la société coopérative.

La gamme de produits inclut des assurances d'épargne, de risque de décès et des rentes d'incapacité de gain. Les clients bénéficient de conditions préférentielles, dans le cadre du retrait échelonné du capital (plan de versement), ainsi que d'offres de partenaires de choix.

À la demande du Conseil d'administration, la direction étudie l'extension de l'offre dans des fonds immobiliers et en valeurs mobilières, mais également dans des produits hybrides complexes (combinaison entre une partie traditionnelle garantie et une partie liée à des participations au risque du client).

### Événements hors du commun

En raison du recul durable des rendements des placements de capitaux à moindre risque, actuellement à un niveau historiquement bas, la FINMA a abaissé les garanties fixes des intérêts grevant l'assurance-vie pour toutes les nouvelles affaires conclues à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Le Conseil d'administration et la direction ont étudié les conséquences et réactions possibles dans le cadre d'ateliers stratégiques ainsi que de la planification pluriannuelle 2019 à 2021. Outre la baisse de rendement des placements attendue, les faibles marges constituent également un risque élevé.

Malgré le positionnement avantageux des produits de l'AMS en termes de rapport prix/prestation, les conditions du marché nous ont contraints à réduire de manière significative les volumes de primes attendus.

Nos concurrents freinent les afflux nets de nouveaux capitaux, évitent et/ou se retirent en partie des activités de volume classique.

Les exigences élevées en termes de capital vis-à-vis des assureurs sur la vie, ainsi que la gestion des garanties d'intérêt contractuelles restent au centre des intérêts et ont un effet limitatif sur les pronostics de croissance de l'ensemble de la branche.

### Perspectives d'avenir

En Suisse, la recherche de solutions privées en matière de prévoyance restera toujours d'actualité. Dans un environnement riche en défis à relever aussi, les chances demeurent intactes pour les petits prestataires.

Afin de se positionner de manière adéquate et retrouver le chemin de la croissance en matière de primes périodiques, la société coopérative doit poursuivre son développement de façon constante et systématique.

À court et moyen terme, en raison de la conjoncture de taux d'intérêts bas, nous partons du principe que le volume des primes et la somme du bilan poursuivront leur déclin.

Sur la base des placements existants, compte tenu du marché et d'une exposition prudente aux risques, nous espérons pouvoir continuer d'enregistrer, pour notre société, des rendements attractifs.

## Rapport de situation :

# Explications graphiques

### Répartition de la fortune par catégories de placement et performance du portefeuille

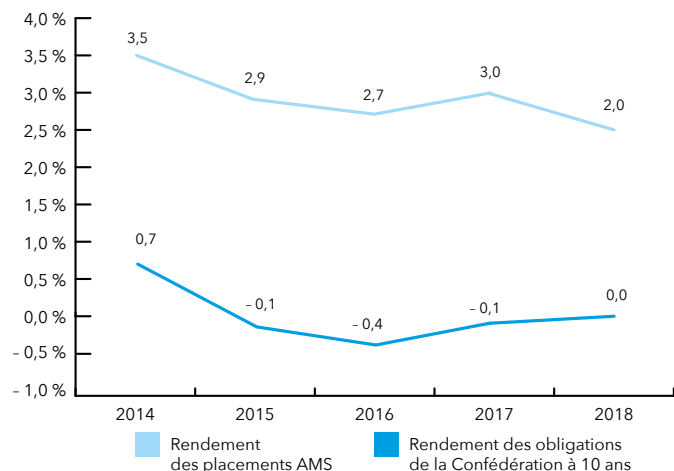
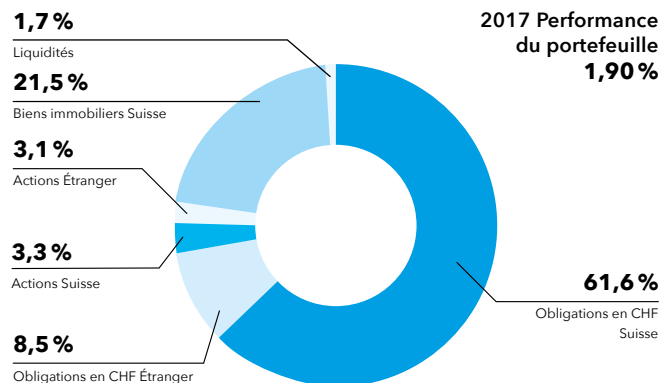
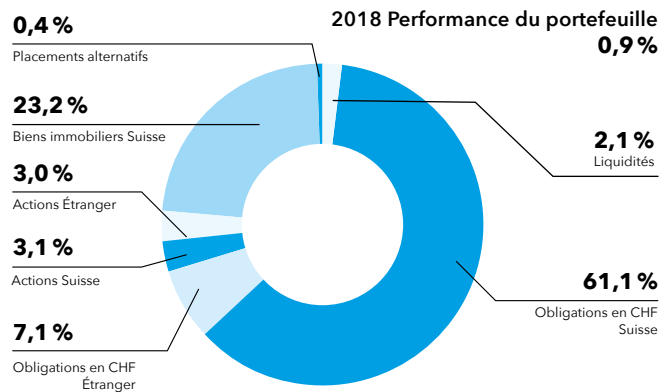
La performance du portefeuille de l'exercice sous revue atteint 0,90 % (contre 1,90 % l'année précédente). Cette position englobe en particulier aussi les fluctuations du marché des obligations. La part des obligations représente 68,2 % du portefeuille global (contre 70,1 % l'année précédente). 80,5 % de ces emprunts jouissent au minimum de la notation A (contre 85,9 % l'année précédente). Pour ce qui est des biens immobiliers, il s'agit exclusivement d'immeubles (dénommés immeubles de rapport). Les frais dédiés à la gestion de fortune s'élèvent, pour l'exercice sous revue, à 0,21 % (contre 0,21 % l'année précédente).

L'estimation des rendements est déterminée par une référencement spécifique en fonction de chacune des catégories de placement. Pour les placements de la fortune liée, ainsi que l'utilisation des produits financiers, ce sont les directives de placement destinées aux assureurs (Circulaire FINMA 2016/5), ainsi que le règlement de placement interne qui prévalent.

### Rendement des placements en comparaison pluriannuelle

Pour l'exercice sous revue, le rendement des placements de la fortune liée atteint 2,0 %. En parallèle, les emprunts ont été pris en considération dans la perspective de la méthode linéaire d'amortissement des coûts. En comparaison avec le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans<sup>1</sup> (taux d'intérêt de référence), 2018 enregistre des rendements excédentaires de 2,0 %. Sur une période de 5 ans, le rendement supplémentaire évolue dans une fourchette allant de 2,0 % (2018) à 3,1 % (2016, 2017).

La fixation du taux d'intérêt technique maximal à la souscription de nouveaux contrats d'assurance se base sur le taux d'intérêt de référence. La courbe des taux dite « sans risque », assortie de ses facteurs d'escompte, est utilisée pour l'évaluation des obligations techniques dans le cadre du test de solvabilité (SST). La chute constante des rendements a provoqué un besoin de réapprovisionnement supplémentaire en vue de garantir les taux d'intérêt.



<sup>1</sup> Source : BNS, portail de données

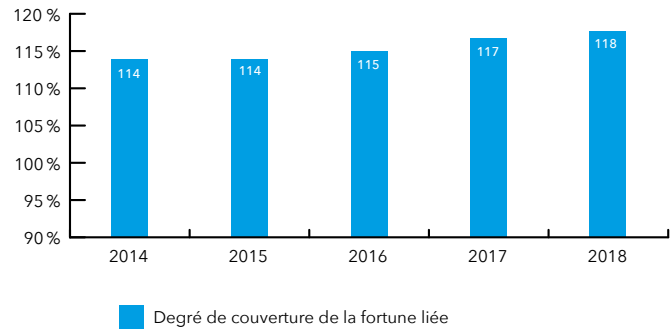


Les meilleurs pronostics pour vivre sereinement.

### Degré de couverture de la fortune liée

Le degré de couverture de la fortune liée a pu être augmenté de façon continue, passant de 114 % (2014) à 118 % (2018). Le critère de référence oppose les placements attribués à la fortune liée au montant cible (critère de référence de l'autorité de surveillance). Outre un supplément légal de sécurité de 1 %, le montant cible englobe également les provisions actuarielles et les engagements.

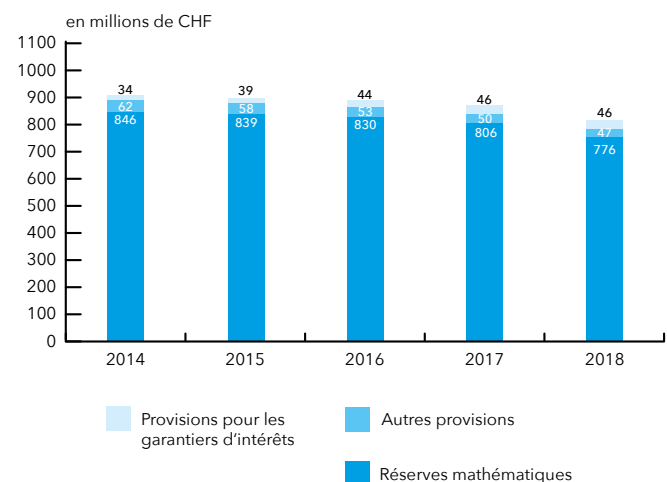
Dans le cadre des valeurs de couverture, il convient de tenir compte du fait que les placements à intérêt fixe sont pris en compte selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts et les biens immobiliers selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow).



### Évolution des provisions techniques

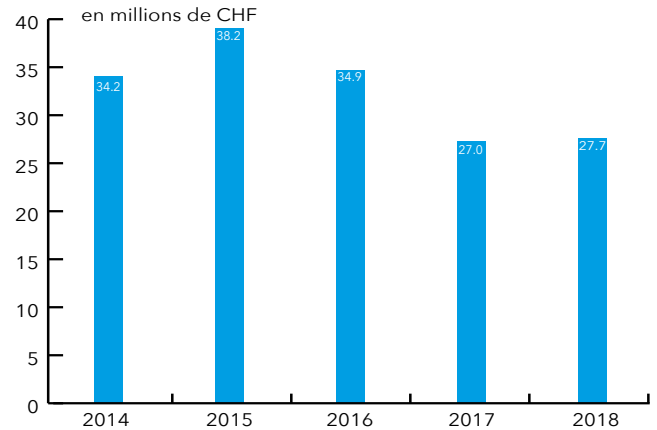
Les provisions techniques ont reculé de CHF 941 millions (2014) à CHF 869 millions (2018). En raison de la régression du portefeuille, nous enregistrons en parallèle une réduction de CHF 70 millions (-8,3 %) de la réserve mathématique conforme aux bases tarifaires. Au cours de la même période, les provisions pour garanties d'intérêts ont progressé, pour passer de CHF 34 millions à CHF 46 millions (+35 %).

Les autres provisions englobent notamment les reports de primes, la charge de participation des assurés aux excédents, ainsi que les provisions pour les consolidations de rentes et le risque de longévité.

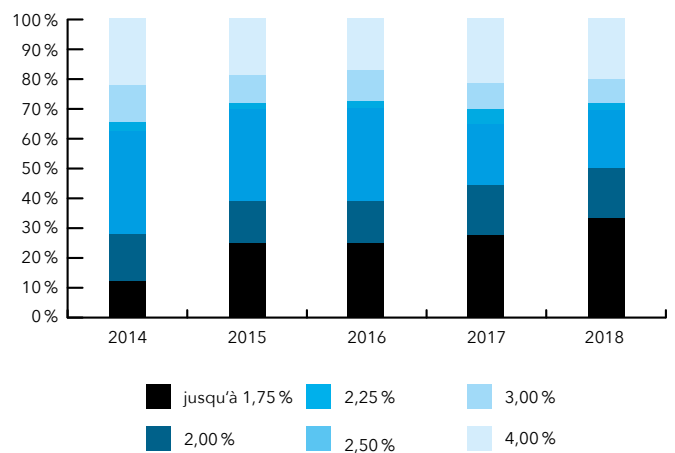


**Évolution des primes brutes et des entrées de primes classées en fonction du taux d'intérêt technique**

Par rapport à l'année précédente, la Société coopérative a enregistré en 2018 une légère augmentation des entrées de primes brutes de CHF 27,0 à CHF 27,7 millions. Cela correspond à une croissance de 2,7 %. Exception faite des placements de capitaux du plan de versement et placements spéciaux, les primes annuelles périodiques ont baissé de 6,7 % en 2018 (année précédente -8,5 %). Depuis le début de la crise financière en 2008 et dans le sillon de la politique monétaire expansive, les primes brutes de CHF 48,3 millions n'ont cessé de régresser. En raison du recul durable des rendements des placements de capitaux à moindre risque, actuellement à un niveau historiquement bas, dans le cadre d'une nouvelle étape extraordinaire, la FINMA a abaissé les garanties fixes des intérêts grevant l'assurance-vie pour toutes les nouvelles affaires conclues à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

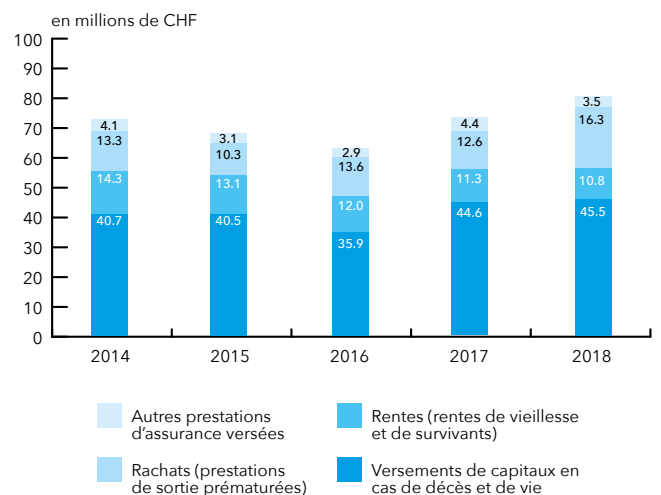


Globalement, la rémunération moyenne garantie du portefeuille d'assurances avoisine les 2,50 %. L'observation de la répartition des entrées de primes classées par intérêt technique permet de constater une amélioration encore minime des combinaisons de primes au cours de l'exercice sous revue. La part issue de contrats d'assurance avec une rémunération excédant 2 % a passé de plus de 70 % (2014) à 50 % (2018). Dans le segment des intérêts bas jusqu'à 1,75 %, la part de 13 % a augmenté à plus de 30 %. Ce faisant, au cours de l'exercice sous revue, nous avons enregistré une augmentation des primes de 6,7 % dans l'assurance d'épargne flexible MediFlex 3a. Cela prouve que la combinaison de sécurité et de flexibilité, avec des valeurs de rachat élevées et des participations aux excédents en constante augmentation, suscite l'intérêt des épargnants.



**Évolution des prestations d'assurance**

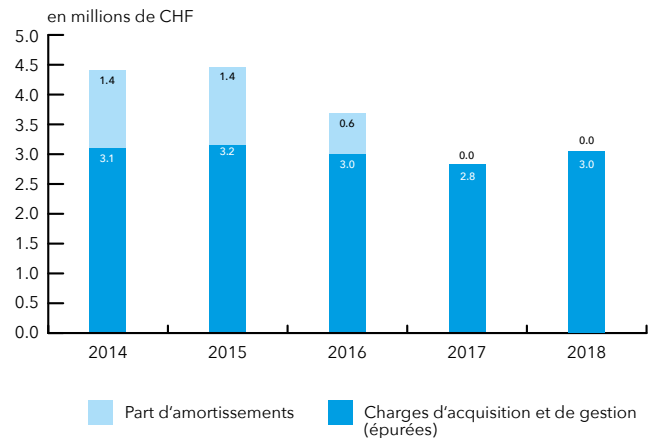
Pendant l'exercice sous revue, les prestations d'assurance annuelles de nos coopérateurs se sont chiffrées entre CHF 64 et CHF 77 millions. Une grande partie des assurances sont maintenues jusqu'à l'échéance du contrat. En tenant compte de l'évolution du portefeuille et malgré les garanties d'intérêt relativement élevées, les prestations de sortie anticipées ont augmenté par rapport aux années précédentes. La cause principale de la recrudescence des rachats réside dans le retrait échelonné en vue de la réfraction de la progression fiscale. Des rentes de vieillesse et de survivants (ancien régime) d'un montant total de CHF 10,8 millions ont été versées au cours de l'exercice sous revue.



### Évolution des charges d'acquisition et de gestion

Les charges d'acquisition et de gestion ont dans l'ensemble pu être maintenues à niveau, malgré les dépenses exceptionnelles, eu égard à la soumission des questions stratégiques et un changement de logiciel de définition des indicateurs SST 2018. Près de 20 % des charges de marketing concernent la nouvelle campagne faitière « Les assureurs des médecins ».

Avec l'achèvement en 2014 de la phase d'investissement dans le renouvellement intégral du modèle d'exploitation informatique (notamment du système de gestion des polices), une part importante du besoin d'amortissement n'a plus de raison d'être depuis 2016.

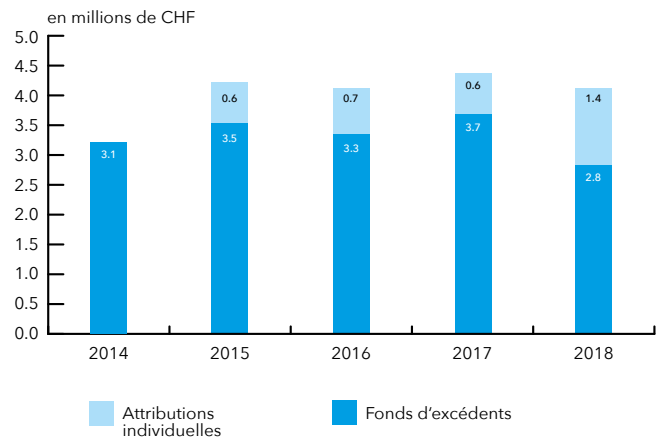


### Évolution du fonds d'excédents

Au cours de l'exercice sous revue, les coopérateurs ont bénéficié d'attributions individuelles, d'un montant total de CHF 1,4 million, sur les contrats d'assurance dotés d'intérêts garantis jusqu'à 2,0 %. En raison des pertes sur les marchés des actions, le conseil d'administration a réduit l'attribution au fonds d'excédents à la charge du résultat 2018 à CHF 500 000 (année précédente CHF 1 million).

Après distribution individuelle des excédents au cours de l'exercice sous revue, le fonds d'excédents indique donc un solde de CHF 2,8 millions au jour du bilan.

Le conseil d'administration a validé une nouvelle attribution individuelle avec effet en 2019, pour un montant de CHF 1,2 million. Ainsi, les contrats d'assurance ayant un taux d'intérêt garanti de 1,75 %, pourront profiter d'une participation aux excédents. Comme les années précédentes, en fonction des groupes de tarif, les attributions supplémentaires 2019 se montent à 0,25 % et 0,50 %.





# Rapport de situation :

## Projets et dossiers en cours

Pendant la période sous revue, la direction s'est chargée notamment des projets et dossiers en cours suivants (liste non exhaustive) :

Projets (P) / dossiers en cours (D)	2014				2015				2016				2017				2018			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
<b>Thèmes abordés dans le cadre des affaires courantes</b>																				
(P) Croissance portée par les produits et prestations de services <sup>1</sup>																				
(P) L'immobilier devient un domaine d'activité stratégique <sup>1</sup>																				
(P) Coopérations avec des partenaires de la branche <sup>1</sup>																				
(P) Promotion stratégique du produit MediStart																				
(P) Révision des statuts																				
(P) Lancement des offres à valeur ajoutée																				
(D) Transactions de ventes d'immeubles																				
(P) Nouvelle présentation sur le marché et sur Internet																				
(P) Nouveau concept de communication																				
(P) Migration du portefeuille de rentes																				
(P) Lancement du produit d'épargne flexible																				
(P) Lancement du plan d'épargne <sup>2</sup>																				
(P) Nouveau système de gestion des polices																				
<b>Thèmes abordés dans le cadre de la législation / régulation</b>																				
(D) Trafic des paiements : nouvelles normes ISO 20022																				
(D) Plans commerciaux : Mise à jour administrative du formulaire <sup>3</sup>																				
(D) Échange automatique de renseignements (EAR)																				
(D) Mise en œuvre de la fonction de contrôle de Compliance																				
(D) Publication de l'assureur (Public Disclosure)																				
(P) Nouveaux intérêts techniques maximaux																				
(D) Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) <sup>4</sup>																				
(D) Ordonnance sur la surveillance partiellement révisée																				
(P) Nouveau droit comptable (Swiss GAAP RCP)																				
(D) Rapports FINMA-FIRST <sup>5</sup>																				
(D) Test suisse de solvabilité (SST)																				
(D) Blanchiment d'argent (LBA)																				
(D) FATCA <sup>6</sup>																				

<sup>1</sup> Initiatives stratégiques.

<sup>2</sup> Autorisation relative à la nouvelle branche d'assurance A6 (contrat de capitalisation) attribuée par l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

<sup>3</sup> Plans commerciaux approuvés par décision/validés concernant l'organisation (formulaire B), les externalisations (formulaire J) et la gestion des risques (formulaire Q).

<sup>4</sup> Autoévaluation de la situation de risque et du besoin de capital (Own Risk and Solvency Assessment, ORSA).

<sup>5</sup> FINMA Insurance Reporting & Supervising Tool (rapport annuel et reportings internes en cours d'exercice).

<sup>6</sup> Foreign Account Tax Compliance Act (États-Unis d'Amérique). La société coopérative possède le statut de « registered/approved deemed-compliant Foreign Financial Institution (FFI) » auprès de l'Internal Revenue Service (IRS) aux États-Unis d'Amérique ([www.irs.gov/](http://www.irs.gov/)).

# Rapport sur la situation financière

## Principes d'établissement du rapport sur la situation financière

Le rapport a été dressé, conformément aux dispositions relatives à la publication Assureurs (public disclosure) énoncées dans la circulaire 2016/2 de la FINMA.

Il repose sur l'exercice écoulé (période sous revue). Le rapport de gestion, bouclé individuel statutaire audité inclus, en fait partie intégrante (cf. pages 11-29).

Sous réserve d'approbation des comptes annuels 2018 par décision de l'assemblée des délégués, prévue le 22 juin 2019.

Conformément au courrier de la FINMA du 15 août 2018, pour le SST 2019, il convient d'utiliser le modèle standard, composé du

- modèle standard pour l'agrégation ;
- modèle standard pour le risque du marché ;
- modèle standard pour le risque de crédit ;
- modèle standard pour l'assurance-vie.

Est déterminante la version du modèle valable le 31 octobre 2018, tenant compte des modifications communiquées d'ici là au sens du Cm 105.

En outre, il convient d'agérer le scénario de concentration immobilière, pour autant que les critères mentionnés dans le guide eu égard aux scénarios dans SST (ou dans le document suivant) soient remplis.

Les valeurs indiquées dans le présent rapport pour le SST 2019 se basent sur ces instructions. En raison des nouvelles prescriptions eu égard au modèle et des critères d'agrégation de la concentration immobilière satisfaits selon les dispositions du guide, le présent rapport fait état d'un réajustement des valeurs par rapport au SST 2018.

### Contenu du rapport

- A Activité de l'entreprise
- B Résultats de l'entreprise
- C Gouvernance d'entreprise et gestion des risques
- D Profil de risque
- E Evaluation
- F Gestion du capital
- G Solvabilité
- H Etat d'avancement du rapport et approbation

### Synthèse de gestion

Si l'on établit une comparaison avec la période précédente, on constate qu'aucun changement majeur n'est à relever dans l'activité commerciale de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative.

Compte tenu des revenus issus des placements et du fait des exigences de sécurité élevées en lien avec les rendements des obligations à 10 ans de la Confédération, nous estimons que le résultat de l'entreprise demeure appréciable. En 2018, la société coopérative a été en mesure de maintenir son capital de base, malgré des corrections de valeur substantielles sur le marché des actions au cours du quatrième trimestre. La croissance existante du marché et l'absence de nouvelles activités présentant des perspectives de rendement satisfaisantes constituent des défis, auxquels l'ensemble de la branche des assurances-vie se trouve confronté, eu égard aux activités de prévoyance classiques.

Les structures, de même que les méthodes de gouvernance de l'entreprise et de gestion des risques demeurent inchangées. Les fonctions de contrôle gestion des risques et compliance sont toujours assurées par un prestataire externe indépendant.

Si l'on excepte les risques du marché, les changements au niveau du profil de risque sont négligeables. Dans ce contexte, l'allocation stratégique des moyens (répartition de la fortune par catégories de placement) est demeurée stable et le niveau de sécurisation des actions réduit de 80 % à 50 %.

La méthodologie d'évaluation des différents composants n'a pas fondamentalement subi de modifications dans le bilan proche du marché et la gestion du capital.

Dans le sillon du passage au nouveau modèle standard, la prise en compte différenciée des facteurs de risque individuels induit des exigences en termes de capital significativement plus basses. Inversement, l'AMS se voit soumise à un supplément spécifique au travers du scénario de la concentration immobilière, lequel augmente significativement le capital cible.

Pour ce qui touche à la solvabilité, les indicateurs de la société coopérative demeurent au vert.

Avec un quotient entre 166 % et 204 %, un nouveau potentiel d'ajustement de la position de risque s'ouvre dans le système d'évaluation du SST, en tirant profit des chances du marché.

## A Activité de l'entreprise

Les données relatives à la stratégie, aux objectifs et aux segments essentiels du marché figurent dans le rapport de situation (cf. page 32). Il en est de même des principaux résultats exceptionnels.

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative est une compagnie d'assurances indépendante. Ses membres sont les propriétaires de la société coopérative.

La société coopérative ne dispose d'aucune succursale. Conformément à l'art. 28 LSA, les données relatives à l'organe de révision sont déclarées dans les comptes annuels.

## B Résultats de l'entreprise

Les données relatives au résultat actuariel sont fournies dans les comptes annuels. Y figurent également les données relatives au résultat financier (produits et charges issus des placements de capitaux par catégories de placements).

Chacune des composantes du résultat (primes, coûts, prestations) est commentée dans le rapport de situation (cf. pages 34 ss). Des détails quant à la répartition de la fortune par catégories de placements et par performance du portefeuille y sont par ailleurs également disponibles.

Le résultat des placements, documenté en page 13 du compte de résultat et dans les annexes à la page 28 du rapport de gestion, se monte à CHF 19,1 millions (contre CHF 24,7 millions).

Nous sommes parvenus à maintenir à un niveau stable le produit des placements immobiliers (CHF 15,5 millions). Nous ne déplorons aucune vacance structurelle et attachons une grande importance à l'entretien de notre parc immobilier. Pour l'exercice sous revue, les Charges des placements immobiliers s'élèvent à CHF 4,9 millions. Nous possédons 77 groupes d'objets et près de 1 070 contrats de location.

Les produits des titres (coupons sur prêts et dividendes sur actions) ont régressé à CHF 13,3 millions. Le bas niveau dominant les taux d'intérêts influence les produits d'intérêts moyens de l'ensemble des nouveaux placements basés sur des intérêts (coupons) modestes. Pour l'heure, aucune inversion de tendance ne se profile.

En raison des dépréciations boursières des actions et parts de fonds, les produits issus des imputations et amortissements sur les placements de capitaux (gains ou pertes non réalisés) inscrivent un résultat négatif de CHF -9,3 millions.

Les bénéfices et les pertes issus de la vente de placements de capitaux, soit CHF 10 et CHF -7 millions, sont influencés en première ligne par l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour la sécurisation des risques liés aux monnaies et marchés étrangers.

La charge liée à la gestion du capital a baissé pour s'établir à CHF 1,8 million. Sont incluses dans cette position la propre imputation proportionnelle des frais d'exploitation, ainsi que les

prestations dont nous bénéficions de la part des banques, contrôleurs d'investissement et fiduciaires immobiliers.

Tenant compte du total des actifs évalués à la valeur proche du marché, le taux de frais pour la gestion des placements de capitaux se fixe sous la barre des 17 points de base.

Dans l'ensemble, pendant l'exercice sous revue, le rendement enregistré des placements avant modification des réserves de fluctuations atteignait 2,04 % (année précédente 3,04 %).

Remarque : le rendement des placements se calcule sur la base des revenus d'intérêts, de locations et de dividendes et tient compte de la fluctuation des cours des portefeuilles d'actions et de monnaies, mais pas de la fluctuation des cours des obligations, car la méthode linéaire d'amortissement des coûts (imputation/amortissement de la différence de change sur la durée) doit être utilisée sur le plan statutaire. À des fins d'optimisation du résultat, nous avons dissous en faveur du résultat, des réserves de fluctuation des cours de CHF 1,0 million sur les actions et titres similaires.

## C Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

La composition du conseil d'administration et de la direction est indiquée dans le rapport de gestion, organigramme et rapport d'activité inclus (cf. pages 6-9).

La gestion des risques est décrite dans le rapport de situation (cf. pages 32, 33). Les fonctions de contrôle gestion des risques, révision interne et compliance sont assurées au sens de la circulaire 2017/2 de la FINMA.

### *Système de contrôle interne (SCI)*

Sur la base d'une évaluation régulière des risques par le conseil d'administration, dans le respect des objectifs de contrôle fixés par les unités d'organisation opérationnelles, le SCI est configuré tout au long de chacun des processus opérationnels. C'est généralement le principe du double contrôle qui prévaut.

Les processus opérationnels essentiels suivants font l'objet de procédures de contrôle périodiques et documentées :

- Direction financière générale et établissement du rapport
- Placements immeubles
- Placements titres
- Gestion des polices et prestations d'assurance
- Développement de produits et vente
- Vente et marketing
- Personnel
- Technologie de l'information et de la communication

# Rapport sur la situation financière

## D Profil de risque (en millions de CHF)

	01.01.2018 officiel	01.01.2018 restated	01.01.2019 soumis
Risque actuariel	20.0	8.8	7.9
Risque de marché	88.7	71.4	68.9
Risque de crédit	23.8	23.8	22.7

## Commentaire relatif au profil de risque

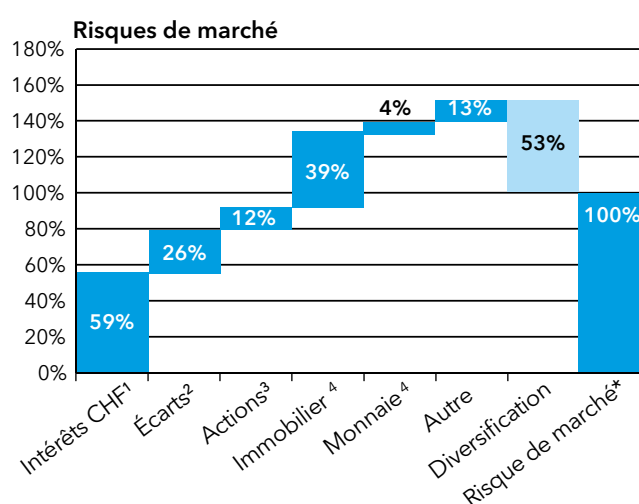
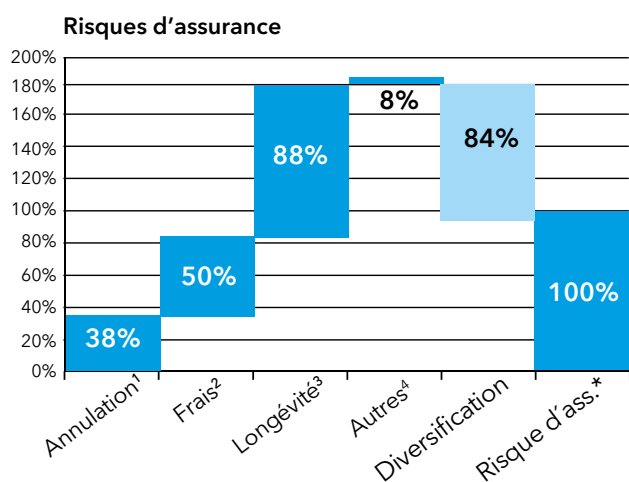
### Risque actuariel

Pour ce qui est des risques actuariels, outre les coûts tarifaires inclus, la mortalité et l'incapacité de gain, le risque de longévité demeure toujours le facteur de risque déterminant. Le risque d'annulation se classe désormais dans les risques moins significatifs. En vue de la limitation des risques d'assurance, un programme de réassurance existe, qui englobe les risques biométriques de décès et d'incapacité de gain.

Les graphiques ci-après présentent la répartition des risques d'assurance et de marché dans leurs composantes essentielles.

### Risque de marché

A l'instar de l'année précédente, les risques de marché sur les placements capitaux constituent la proportion dominante du profil de risque général. Dans ce cadre, une série de facteurs de risque tels que risques de taux, écarts, risques liés aux actions et risques immobiliers, sont pris en compte. En raison du traitement différencié des prêts induit par le nouveau modèle standard, les risques d'écart sont significativement réduits. Par ailleurs, par rapport à l'année précédente, les risques de change ne sont plus pris en compte au moyen d'un scénario, mais agrégés dans les risques de marché. Des instruments financiers dérivés sont mis en place pour limiter les risques de marché (voir également annexe aux comptes annuels).



1 Risque d'annulation (risque que les rachats de contrats divergent par rapport aux hypothèses tarifaires prises en compte).

2 Risque financier (risque que les coûts effectifs n'excèdent les hypothèses tarifaires).

3 Risque de longévité (risque de voir la longévité observée diverger des hypothèses tarifaires/tables de mortalité).

4 Les autres risques biométriques englobent la mortalité et l'invalidité.

1 Risque de taux (modification de la courbe du taux d'intérêt sans risque. Modélisé en CHF et regroupé en 3 durées : 1-5; 6-19; 20-50 ans).

2 Risque d'écart (modification des différences de taux sur les emprunts BBB, AA et AAA).

3 Risque lié aux actions (modification de la volatilité/chute des prix du marché).

4 Risque immobilier (modification de la volatilité/chute des prix du marché).

\* Les risques d'assurance et de marché (y compris ceux de chacune de leurs composantes) sont calculés au moyen de l'Expected Shortfall de mesure de risque (Tail Value at Risk, Delta-Gamma disparaît à partir du SST 2019) :

L'Expected Shortfall quantifie à un certain niveau (alpha) défini de sécurité la moyenne des plus mauvais résultats ou des pertes les plus importantes.

La mesure de risque est estimée plus réfléchie et plus stable que la Value at Risk, car elle prend en compte les pertes extrêmes.

**Risque de crédit**

Le capital requis pour les risques de crédit est déterminé au moyen de l'approche standard telle que décrite dans Bâle III AS-BRI (approche simplifiée). Le montant des positions pondérées en fonction du risque s'élève à CHF 284,3 millions (année précédente CHF 297,7 millions). Il n'existe pas de position subordonnée ou en souffrance.

**Risques opérationnels, concentrations et surveillance constante**

Compte tenu de la taille raisonnable de la société coopérative et de sa faible complexité, aucun supplément n'intervient sur le capital cible pour les risques opérationnels. D'autres risques essen-

tiels, entre autres imputables aux conditions-cadres et au modèle commercial, sont enregistrés dans une matrice des risques et font partie intégrante de la gestion des risques (cf. pages 32, 33).

Les modifications des courbes de structure des taux d'intérêts, ainsi que le développement sur les marchés des actions font l'objet d'une surveillance et d'une évaluation constantes. C'est également le cas, à intervalles périodiques, pour les risques d'assurance et de crédit. Au cours de la période sous revue, aucune modification matérielle perceptible n'est à relever dans le profil de risque de la société coopérative. D'après les perspectives de surveillance, il existe d'importantes concentrations au niveau des biens immobiliers locatifs gérés en main propre dans le canton de Zurich (ainsi que sur les prêts vis-à-vis de la Confédération).

# Rapport sur la situation financière

## E Évaluation / Bilan proche du marché (en millions de CHF)

		01.01.2018 officiel	01.01.2018 restated	01.01.2019 soumis
<b>Valeur proche du marché des placements de capitaux</b>	Biens immobiliers	359.2	359.2	368.5
	Titres à revenus fixes	680.3	680.3	631.1
	Actions	13.8	13.8	12.9
	Autres placements de capitaux	51.7	51.7	46.7
	<b>Total des placements</b>	<b>1 105.1</b>	<b>1 105.1</b>	<b>1 059.3</b>
	Créances sur instruments financiers dérivés	0.1	0.1	0.1
<b>Valeur proche du marché des autres actifs</b>	Disponibilités	15.8	15.8	19.0
	Part des réserves actuarielles	1.7	1.7	1.5
	Provisions nées de la réassurance			
	Créances nées d'opérations d'assurance	0.4	0.4	0.2
	Autres créances	2.1	2.1	3.5
	Autres actifs	1.8	1.8	2.0
	<b>Total des autres actifs</b>	<b>21.8</b>	<b>21.8</b>	<b>26.1</b>
<b>Total valeur proche du marché des actifs (a)</b>		<b>1 127.0</b>	<b>1 127.0</b>	<b>1 085.6</b>
Meilleure estimation de Engage- ments d'assurance (BEL)	Assurance directe : assurance-vie	939.0	939.0	899.9
Valeur proche du marché des autres Engagements	Engagements issus d'instru- ments financiers dérivés	—	—	0.0
	Engagements issus de transactions d'assurance	0.1	0.1	0.0
	Autres passifs	13.2	13.2	12.0
<b>Total des BEL + valeur proche du marché des autres engagements (b)</b>		<b>952.2</b>	<b>952.2</b>	<b>912.0</b>
<b>Différence (a) - (b)</b>		<b>174.7</b>	<b>174.7</b>	<b>173.6</b>
<b>Montant minimum et autres effets sur le capital cible</b>		<b>12.3</b>	<b>20.7</b>	<b>14.3</b>

### Orientation de l'évaluation

L'évaluation proche du marché des actifs et passifs est effectuée, à des fins de solvabilité, sur la base des principales différen-

ces quantitatives suivantes en vue de l'évaluation destinée aux comptes annuels présentés dans le rapport de gestion (cf. page 12) :

### Différences quantitatives pour l'évaluation dans le bouclage individuel

		01.01.2018 officiel	01.01.2018 restated	01.01.2019 soumis
Par catégories de placements	Par catégories de placements	150.6	150.6	153.5
	Titres à revenus fixes	47.2	47.2	36.8
	Actions et parts de fonds	9.1	9.1	8.1
Concernant les engagements	Provisions techniques	35.6	37.3	31.0
	Autres passifs	n.a.	10.9	10.1

## Explications concernant l'évaluation

### Différences d'évaluation pour les placements de capitaux

À la différence des comptes annuels statutaires de l'AMS, l'évaluation des biens immobiliers se base sur la méthode de Discounted Cash Flow (DCF). La valeur DCF correspond à la somme des bénéfices nets à venir (Net Cash Flows), décomptés à la date d'établissement du bilan, de l'exploitation future des placements immobiliers isolés.

Les valeurs actuelles (valeur du jour à la date d'établissement) ont été préférées à la méthode linéaire Amortized-Cost pour l'identification des titres à revenus fixes. En outre les intérêts courus sont également pris en compte.

Les actions et placements de capitaux (c'est-à-dire parts de fonds) sont évalués - de façon analogue aux comptes annuels statutaires - à des valeurs actuelles (cours ou valeur de marché à la date d'établissement du bilan). La différence est constituée des provisions de fluctuation des cours.

### Différences d'évaluation pour les engagements

Compte tenu des options implicites (possibilité de choix des clients) existant dans le cadre des contrats d'assurance et engagements à long terme (promesses de garanties en partie jusqu'au décès de l'assuré), l'AMS dispose d'un modèle d'évaluation complexe, stochastique, pour la détermination de la meilleure valeur estimative possible des engagements actuariels (BEL). Dans ce cadre, les contrats d'assurance individuels sont groupés en 40 fonds partiels présentant des critères tarifaires similaires. Les primes, les cash flows des prestations et des coûts sont finalement évalués en interaction avec les actifs (donc pour déterminer les revenus des capitaux).

Outre divers moyens et scénarios économiques, un paramètre important et déterminant pour le décompte des engagements d'assurance attendus est la courbe des rendements. Les projections interviennent libres d'arbitrage ou en fonction des valeurs du marché sur une période de 50 ans.

La valeur proche du marché des autres engagements inclut, entre autres passifs, les coûts de gestion du capital escomptés et attendus.

L'évaluation des provisions techniques obéit, dans les comptes statutaires, au principe d'équivalence en fonction des rendements des placements escomptés.

### Montant minimum et autres effets sur le capital cible

Le montant minimal est le besoin en capitaux propres défini, qui doit au minimum être disponible pour le règlement conforme des engagements actuariels. Il a été déterminé au moyen des instruments du modèle standard.

Parmi les autres effets, des scénarios négatifs sont envisagés. Pour le SST 2019 les scénarios ont été évalués selon le guide. L'AMS est soumise à une obligation d'agrégation spécifique, eu égard à une concentration immobilière dans le canton de Zurich.

L'imputation réglementaire de ce supplément de capital augmente le capital cible de plus de CHF 18 millions et réduit significativement le quotient SST de 204 % à 166 %.

En contrepartie et conformément aux dispositions du guide, nous déclarons dans le SST 2019 un résultat financier attendu de CHF 11,6 millions

## F Gestion du capital

### Objectifs, stratégie et horizon temporel de la planification du capital

La solvabilité tend vers une garantie durable de la continuité et de l'indépendance. Le capital de risque destiné à l'exploitation de la société est thésaurisé par le biais de gains retenus ou d'un autofinancement.

Le balisage de la planification du capital se fait dans le cadre d'une planification pluriannuelle par vagues de trois années.

### Structure, degré et qualité du capital propre figurant au rapport de gestion (cf. page 12)

Le capital propre figurant au rapport de gestion, correspond aux provisions de bénéfices non distribuées légales et volontaires (y compris le capital minimum au sens de l'art. 8 LSA).

### Modifications au cours de la période sous revue

Dans les comptes annuels statutaires, le capital propre a été attribué au cours de l'exercice sous revue, au résultat annuel (cf. affectation des bénéfices ebda).

### Explications relatives aux différences dans le capital propre

La différence entre RTK (CHF 173,6 millions) et le capital propre dans les comptes annuels statutaires (CHF 16,2 millions) s'élève à CHF 157,4 millions.

Dans ce cadre, les appréciations des actifs atteignent un volume de CHF 198,6 millions par rapport à l'appréciation des engagements d'un volume de CHF 41,1 millions.

# Rapport sur la situation financière

<b>G Solvabilité (en millions de CHF)</b>		<b>01.01.2019 officiel</b>	<b>01.01.2019 restated</b>	<b>01.01.2019 soumis</b>
Dérivation du capital porteur de risque	Différence de la valeur proche du marché des actifs, déduction faite du total de la meilleure valeur estimative possible des engagements actuariels et à laquelle s'ajoute la valeur proche du marché des autres engagements. Déductions	174.7	174.7	173.6
	Capital de base	174.7	174.7	173.6
	Fonds propres complémentaires	—	—	—
	<b>Capital porteur de risque (CPR)</b>	<b>174.7</b>	<b>174.7</b>	<b>173.6</b>
Dérivation du capital cible <sup>1</sup>	Risque actuariel	20.0	8.8	7.9
	Risque de marché	88.7	71.4	68.9
	Effets de diversification	-18.1	-7.1	-6.4
	Risque de crédit	23.8	23.8	22.7
	Montant minimum et autres effets sur le CC	12.3	20.7	14.3
	<b>Capital cible (CC)</b>	<b>126.7</b>	<b>117.7</b>	<b>107.5</b>
	Quotient SST sans le scénario Agrégation (en %) <sup>2</sup>	142%	172%	204%
	<b>Quotient SST (en %) <sup>2</sup></b>	<b>(118%)</b>	<b>152%</b>	<b>166%</b>

<sup>1</sup> Nous plaçons la répartition du risque de marché et du risque d'assurance dans ses composantes essentielles au chapitre D Profil de risque.

<sup>2</sup> Quotient SST : nouvelle formule dès 2017 [(RBC-MV) / (SCR)] Pour le SST 2018, la société coopérative n'a pas agrégé le scénario de concentration immobilière contenu dans le rapport SST soumis et a déclaré un quotient de 142 %.

## Explications relatives au choix du modèle de solvabilité et à la solvabilité

### Modèle de solvabilité

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative utilise essentiellement le modèle standard du test suisse de solvabilité (SST).

Compte tenu de la complexité (options implicites dans le corps des contrats) et des engagements sur le long terme (promesse de garantie partielle jusqu'au décès de l'assuré), l'AMS met en place un modèle d'évaluation stochastique pour la détermination du capital porteur de risque. L'évaluation laisse apparaître un TVOG non matériel, dont nous avons tenu compte dans les valeurs présentées ici et soumises à l'autorité.

La dérivaison du capital cible dans le modèle de risque se base elle aussi sur les critères du modèle standard. Il en est de même des volatilités et corrélations de chacun des facteurs de risque. Les effets de diversification résultent de l'interaction entre chaque catégorie de risque.

### Commentaire relatif à la solvabilité

Avec un quotient SST de 166 %, les indicateurs de l'AMS sont au vert. Dans ce cadre, il résulte des calculs un capital cible de CHF 107,5 millions et un capital porteur de risque de CHF 173,6 millions.

Avec des perspectives de rendement à 10 ans des obligations de la Confédération situées entre -0,25 % et +0,25 % pour la période de 2019 à 2021 nous nous positionnons dans la partie supérieure de la gamme définie de 130 % à 180 %. Nous avons ainsi affaire à la facture la moins élevée jusqu'à ce jour (-0,60 % du taux au comptant sur une durée de 10 ans, enregistré le 13.07.2016).

Dans le cas d'un quotient SST inférieur à 190 %, le seuil d'un événement soumis à l'obligation d'annonce se situe au niveau du recul du CPR de 20 % (soit d'environ CHF 34 millions). En outre une chute du quotient SST à un premier seuil d'intervention de 100 % doit également être notifiée à l'autorité de surveillance.

Avec un quotient entre 166 % et 204 %, un nouveau potentiel d'ajustement de la position de risque s'ouvre dans le système d'évaluation du SST, en tirant profit des chances du marché.



## H État d'avancement du rapport et approbation

### État d'avancement du rapport

Les informations actualisées présentées dans le présent rapport sur la solvabilité correspondent aux valeurs soumises à l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers dans le délai du 30 avril 2019. Elles sont soumises au contrôle exigé par la réglementation.

### Approbation par l'organe responsable

Le conseil d'administration de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative a approuvé le rapport sur la situation financière lors de sa séance du 21 mars 2019 et autorisé sa publication.

**Partenaire**

les *Assureurs-médecins*   
complet sans souci assuré

**92<sup>e</sup> rapport de gestion de  
l'Assurance des Médecins Suisses  
société coopérative**

**Éditeur :**

Assurance des Médecins Suisses  
société coopérative  
Case postale  
Länggassstrasse 8  
3001 Berne  
Téléphone +41 31 301 25 55  
info@va-cooperative.ch  
www.va-cooperative.ch

**Concept et réalisation :**

KOMET Werbeagentur AG BSW  
www.komet.ch

**Impression :**

Druckerei Läderach AG  
www.laedera.ch

**Photos :**

Barbara Müller  
www.muellerfoto.com



